

DESCRIPTION

404094

GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE

DU

DUCHÉ DE BOURGOGNE,

PRÉCÉDÉE

DE L'ABRÉGÉ HISTORIQUE DE CETTE PROVINCE,

PAR M. COURTÉPÉE, PRÊTRE.

DEUXIÈME ÉDITION,

Augmentée de divers Mémoires et Pièces.

« L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la
» seule où notre ame s'attache par un intérêt patriotique; les autres
» peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'admiration,
» mais elles ne touchent point de cette manière. » *Aug. THIERRY.*

TOME TROISIÈME



A DIJON,

CHEZ VICTOR LAGIER, LIB.-ÉDITEUR, PLACE ST.-ÉTIENNE.

1848.

DESCRIPTION

DE CHALON-SUR-SAONE.

Cabillo, Cabillonum, Cabellodunum, Cabellio, Cabilunnum, Castrum Caballionense ; Strabon dit : *Cabyllinon Æduorum* ; sur une monnaie citée par Bouteroux, pag. 279, *Cablonum* ; et *Cabiblon* sur une monnaie de Thierry II. Leblanc, pag. 427.

Cette ville celtique, de la république des Eduens, est fort ancienne, et on n'en peut découvrir l'origine. Elle devait être déjà considérable du temps de César, puisqu'il nous apprend « que les Eduens révoltés en firent » sortir le tribun Aristius qui allait joindre sa légion, et les marchands » romains qui y trafiquaient. »

Le même général, après la prise d'Alise, voulant passer l'hiver à Bibracte, plaça Q. Cicéron, frère de l'orateur, à Chalon pour la sûreté des vivres. Cette ville, à cause de son heureuse situation et de la fertilité de son territoire, fut choisie par César, et depuis par les empereurs, pour servir de magasin aux troupes romaines, ainsi qu'il paraît par les itinéraires où elle est marquée comme lieu d'étape, et est appelée par César même *Castrum frumentarium*.

Ils y avaient aussi un port pour leurs flottes et un officier général qui y résidait, *Præfectus navium araricarum*.

Elle fut honorée de la présence d'Auguste lorsqu'il vint de Lyon à Autun, l'an de Rome 727. C'est alors qu'Agrippa, son gendre, traça par ses ordres les quatre grandes voies militaires qui de Lyon se rendaient aux quatre extrémités de la Gaule, et qui ont immortalisé son règne. La principale, partant de Lyon pour la Belgique, passait à Anse, Mâcon, Tournus et Chalon, où elle se partageait en deux branches, l'une pour Autun, l'autre pour Besançon, et continuait en droite ligne par Villy, Dijon, Norges, Thil-Châtel à Langres. Ces chemins, faits par les légions aux dépens du fisc, furent réparés par Brunehaut et Charlemagne.

Probus, l'un des meilleurs empereurs, passant à Chalon, fit planter sur les côteaux la vigne, source de délices et de richesses pour notre province.

Le grand Constantin, après y avoir fait rafraîchir ses troupes qui venaient de Trèves, les fit embarquer sur la Saône pour aller à Rome combattre le tyran Maxence. C'est près de là, selon les PP. Perry et Morin, qu'il eut cette vision miraculeuse du signe de la croix, présage de sa victoire ; d'où il forma le *Labarum* en 312. Deux ans après, traversant les Gaules, il séjourna encore à Chalon, où il donna cette loi si sage par laquelle il fait défense de marquer les criminels au front, de peur de souiller l'image et la ressemblance de la Divinité.

Ammien-Marcellin nous apprend que l'armée de Constance, assemblée à Chalon, s'y mutina, ne trouvant pas les munitions prêtes, comme on l'en avait flatté.

Julien accourut de Vienne à Chalon pour secourir Autun assiégé par les Allemands en 356. Son historien dit qu'il fit la revue de ses troupes à Chalon, *une des plus fortes et des plus considérables villes de la Gaule*.

Les Bourguignons, profitant de la faiblesse de l'empire, entamé de toutes parts, s'emparèrent de la Séquanaise, ainsi que du pays des Eduens, et Chalon tomba sous leur domination. Les fils de Clovis, après la défaite de Godomard devant Autun en 534, réunirent la Bourgogne à la Couronne de France.

Théodebert, roi de Metz, le héros de son siècle, eut Besançon, Genève, Langres et Chalon où il résida quelquefois. Il y fit frapper une monnaie à son coin, et y reçut Germain, abbé de St. Symphorien, depuis évêque de Paris, qui venait solliciter une grâce.

Chramne, fils rebelle de Clotaire I^{er}, mit le siège devant cette ville, fidèle à son roi, l'emporta d'assaut et la saccagea. Mais elle devait s'être relevée de ses ruines, *comme le miraculeux Phénix ressuscité de son bûcher odoriférant*, dit le P. Berthaut, puisque Gontran, second fils de Clotaire, roi de Bourgogne, charmé de sa situation agréable, la choisit pour son séjour ordinaire; il en fit la capitale des ses Etats. Son palais était vraisemblablement dans l'emplacement du Châtelet, et les deux belles tours de la porte au Change semblent en avoir fait l'entrée. Ce prince pieux y assembla plusieurs conciles et fonda l'abbaye de St. Marcel, où il fut inhumé en 593, après un règne glorieux de 33 ans.

Thierry, son petit-neveu, tint ordinairement sa Cour à Chalon, où il faisait battre monnaie. Brunehaut, son aïeule, y résidait quelquefois; elle y convoqua des évêques en 603 pour déposer St. Didier de Vienne qui lui avait reproché ses cruautés et sa vie licencieuse.

Dagobert, informé de l'oppression que souffraient les peuples de Bourgogne depuis qu'il n'y avait plus de maires pour réprimer les vexations des seigneurs, se rendit en cette province qu'il parcourut moins en maître qu'en libérateur des opprimés. Il tint ses assises à Autun, Dijon, St.-Jean-de-Losne et Chalon. Il s'y montrait affable à toute heure et à toute personne, quittant ses repas, ses plaisirs, le sommeil même, pour rendre justice. Il parut à ses sujets un autre Salomon. L'ambition de Flao-cat, élu maire du Palais aux Etats d'Orléans, mit le trouble en Bourgogne. Après avoir lâchement assassiné le patrice Villebaut sous les murs d'Autun, il s'enfuit à Chalon, où s'éleva tout-à-coup un violent embrasement qui consuma presque toutes les maisons, au rapport d'Aimoin, et obligea le maire à se retirer à St.-Jean-de-Losne, où il mourut en 649.

Clovis II, le premier des rois fainéants, assembla l'année suivante les Etats généraux à Chalon ; ensuite il y convoqua un concile de 38 évêques de toutes ses provinces ; plusieurs de ces prélats sont honorés comme Saints, tels qu'Eloy de Noyon, Ouen de Rouen, Claude de Besançon, Gratus de Chalon.

Le plus grand désastre arrivé en cette ville fut occasionné par les Sarrasins : ces Arabes musulmans conduits par Abderame, après avoir porté le fer et le feu dans nos provinces méridionales en 734, ruinèrent Lyon de fond en comble, firent éprouver le même sort à Mâcon, Tournus, Chalon, et furent totalement défaits en Touraine par Charles Martel.

Vaifre, duc d'Aquitaine, fit une irruption en Bourgogne et ravagea tout l'Autunois jusqu'à Chalon, dont il brûla les faubourgs en 764 sous le roi Pépin.

Charlemagne, son successeur, législateur et conquérant, prépara les voies au retour des Lettres étouffées par la Barbarie, en travaillant à rétablir l'antique discipline dans le clergé, l'ordre et la règle dans tout le reste. Pour affermir son ouvrage, il fit tenir à Chalon, l'an 813, le dernier de son règne, un concile de toute la Gaule Lyonnaise. On y recommanda l'exercice des écoles qu'il avait établies dans les cathédrales et les abbayes pour y enseigner les Humanités et l'Ecriture-Sainte. A la vue des ruines de la cathédrale de St.-Vincent renversée par les Sarrasins, sa piété s'attendrit, et il la fit réparer.

Louis-le-Débonnaire, son fils, voulant punir la rébellion de Bernard, roi d'Italie, son neveu, s'avança jusqu'à Chalon, suivi d'une nombreuse armée. Bernard, pour l'adoucir, vint se jeter à ses genoux ; mais l'empereur irrité lui fit crever les yeux, et réunit son royaume à la Couronne.

Ses trois fils révoltés le forcèrent lui-même d'abdiquer en 833, l'enfermèrent à St.-Médard de Soissons, où il fut revêtu du sac et du cilice. Guérin de Vergy, comte de Chalon, soutenu de Bernard d'Autun, indigné de ces attentats contre la majesté royale, vola au secours de son prince jusqu'à Boneuil en Brie ; il contraignit l'impérieux Lothaire de rendre la liberté au malheureux Louis qui gémissait en prison sous sa tyrannie.

Lothaire, obstiné dans sa révolte et résolu de se venger de Guérin, vint assiéger Chalon en 834, prit cette ville et la réduisit en cendres ; un seul temple, dédié à St. Georges, échappa, dit-on, à l'embrasement général. Les habitants furent presque tous tués, et Thégan, historien de Louis-le-Débonnaire, les honore du nom de *martyrs* de la fidélité. Le même auteur raconte que le vainqueur farouche ayant su que Gerberge, religieuse, était sœur du comte Bernard son ennemi, il la fit enfermer dans un tonneau et jeter dans la rivière.

Charles-le-Chauve choisit Chalon pour une des huit villes où il ordonna en 864 de frapper monnaie en son palais.

Le pape Jean VIII, fuyant la persécution de Carloman, duc de Bavière, se retira en France où il fut bien reçu de Louis-le-Bègue. Pendant son séjour à Chalon, il releva de terre et canonisa les évêques Loup, Agricole, Flave, Jean, Grat, Tranquile et le reclus Désiré, en 879.

La joie qu'avait causée la présence du pape fut bientôt troublée par les ravages des Normands. Les Hongres, nation scythe, désolèrent la Bourgogne en 937. Ils saccagèrent les abbayes de St.-Marcel et de St.-Pierre, brûlèrent Tournus et causèrent par leurs brigandages une grande famine. Chalon épuisé de biens et d'habitants, dit le P. Berthaut, se ressentit 400 ans de ce terrible passage.

Les violences et les rapines du comte Guillaume qui, avec une armée de *Brabançons*, avait pris Cluny et enlevé les trésors de l'abbaye, attira les armes de Louis VII à Chalon; ce prince emporta cette ville et la forteresse du Mont-St.-Vincent, dernier asile du comte, en 1168.

La funeste journée de Poitiers, suivie de la prison du roi Jean, en 1356, ouvrit le royaume aux Anglais qui le dévastèrent. Pour se délivrer de ces hôtes dangereux confinés à Flavigny, les villes députèrent à Guillon en Auxois pour y conclure un traité de paix. Les échevins de Chalon, Hugues de Villy, Henri Décousu, Robert Berri et Guillemain Motin, nommèrent pour député Jean Bouchard, citoyen, en 1359.

Après la mort de Philippe de Rouvres, le roi Jean vint en Bourgogne, et réunit ce duché à sa Couronne. Etant à Chalon le 19 octobre 1362, il prêta serment, entre les mains des échevins, de conserver leurs droits et privilèges, et honora l'évêque Jean de St.-Just d'une charge de conseiller d'Etat.

Mais bientôt après, la joie des Chalonnais fut changée en deuil par les ravages des *grandes Compagnies* qui mirent le feu aux faubourgs et pillèrent Givry. Les *Ecorcheurs* réparurent en 1438, et répandirent la consternation par leur brigandage.

Le comte de Fribourg ayant rassemblé la noblesse de la Province à Chalon, en tailla en pièces une partie, et fit périr le reste par la main du bourreau. La Saône était si pleine de leurs corps, que les *pêcheurs*, au rapport d'Olivier de la Marche, *au lieu de poissons, les tiraient bien souvent deux à deux ou trois à trois, liés et accouplés de cordes.*

Philippe-le-Hardi fit fortifier le faubourg de St.-Jean-de-Maizel, réparer les bastions et les fossés, et se rendit à Chalon en 1368. La noblesse du pays, convoquée par ses ordres, y fut traitée splendidement pendant huit jours. Le prince y fit fondre plusieurs pièces de canon en 1377; deux étaient d'un calibre extraordinaire; l'une portait des boulets de 60 liv.,

et l'autre de 450. Jaquot de Paris en fut le fondeur, par ordonnance de Jacques Rolland de Maillorque, maitre canonnier du duc.

Le roi Charles VI, étant en Bourgogne en 1390, fut reçu à Dijon avec pompe. Le duc, son oncle, le conduisit au château de Germoles où était la duchesse, ensuite à Chalon, où rien ne fut épargné pour lui faire l'accueil le plus magnifique. Le duc lui fit présent d'oiseaux de chasse. Mais par la jalousie du duc d'Orléans, frère du roi, Philippe fut congédié de la Cour et exclus du voyage d'Avignon. Voilà l'origine des funestes divisions des Maisons de Bourgogne et d'Orléans, qui remplirent si longtemps le royaume de confusion et de carnage.

Les ennemis de Philippe-le-Bon s'étant emparés de Tournus en 1422, vinrent insulter Chalon; mais la présence du duc, une forte garnison dans le bourg de St.-Jean-de-Maizel, la bonne contenance des habitants, les firent retirer.

Ils ne furent pas si heureux sous Louis XI. Ce prince les punit cruellement de leur attachement au sang de Bourgogne. Ayant pris le parti de l'héritière du dernier duc Charles, tué à Nancy en 1477, ils furent assiégés par Georges de la Tremouille, sire de Craon, gouverneur de la Province.

Cet homme violent les traita avec la dernière inhumanité : il fit périr les principaux bourgeois, jeta les autres dans les chaînes, dont ils ne pouvaient se délivrer que par le sacrifice de leurs biens. S'il en trouvait trois ou quatre ensemble, il les précipitait dans la Saône. Le doyen Jean de Jully, après la perte de ses meubles, souffrit celle de sa liberté, et gémit trois ans dans la prison; les chanoines craignant un pareil sort, prirent la fuite. Le bailliage fut taxé pour la garnison, qui vivait à discrétion comme dans un pays ennemi, à 4,404 écus d'or par semaine, montant par an à 69,348 écus. Verdun, Beaune, Semur, Saulieu, Montcenis, essayèrent le même traitement. C'est ainsi que Louis XI cherchait à gagner les cœurs des Bourguignons, traités si doucement par leurs ducs.

La disgrâce de Craon, la nomination de Charles d'Amboise de Chaumont, et surtout la paix avec Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, consolèrent les villes pillées par l'avare Craon.

Charles VIII, entrant à Chalon, fut revêtu d'un surplis et d'une aumusse de chanoine par l'évêque André de Poupet, en 1494; ce monarque, après les avoir portés quelque temps, les remit à Pierre de Rosset, de la Maison d'Amarin en Dombes, pour avoir la première prébende vacante, comme due à son entrée. Les bourgeois, habillés en robes rouges, furent au-devant de lui. Jean Simon, avocat du roi, le complimentait; le capitaine, Claude de Brancion, fit tapisser les rues, et les orna de théâtres où l'on jouait *divers mystères et moralités*. Dans un pavillon richement

paré était une belle fille (N. Beuverand) qui présenta au roi un cœur d'or du poids de cent écus.

La simplicité, dit le P. Perry, n'est pas contraire à la piété. La ville affligée du flux de sang, pour arrêter les suites d'un mal si contagieux, ordonna « qu'on ferait une bougie aussi longue que le circuit des murs, » pour être allumée devant l'autel de St. Vincent durant la messe à six heures, et les dimanches à celle de paroisse. »

La peste continuant ses ravages, on résolut en 1495 de *mettre sus le jeu et mystère du glorieux ami de Dieu, M. St. Sébastien, pour icelui jouer, le plutôt que faire se pourra, bonnement; et afin que la chose puisse venir à effet, seront élus douze personnages.* Trente bourgeois firent serment à l'Hôtel-de-Ville d'accepter les personnages qui leur seraient donnés, de les représenter et de s'habiller à leurs frais, sous peine de 10 liv. d'amende. On en nomma d'autres pour dresser le théâtre, examiner la poésie et exercer les acteurs. Je crois que la pièce fut composée par Jacques de Mortières, chanoine de St.-Georges, mort en 1524.

Louis XII, au retour de la conquête du Milanais, vint à Chalon, où il fut reçu avec le même appareil; on lui offrit 42 tonneaux du meilleur vin de Givry. Ce prince était adoré de ses sujets. Lorsqu'il traversa notre province, les paysans, abandonnant leurs travaux, bordaient les chemins, les couvraient de verdure et faisaient retentir l'air d'acclamations. Après l'avoir vu dans un endroit, ils couraient à perte d'haleine pour le mieux contempler une seconde fois. Ceux qui pouvaient parvenir à toucher sa mule, sa robe ou ses bottes, baisaient leurs mains d'une aussi grande dévotion que s'ils eussent touché une relique. Ceux, au contraire, qui ne marquaient pas le même empressement étaient accablés par les autres de malédictions. « C'est lui, s'écriaient-ils, qui fait régner la justice parmi nous, qui féconde nos moissons, qui nous a préservés des pilleries des gens d'armes, et qui le premier nous a fait goûter les douceurs de la paix et de la concorde. » (Voy. *St.-Gelais.*)

L'ancien Chalon fut augmenté sous François I^{er}, à son passage en 1524. Les fortifications, faites par ses ordres, renfermèrent les faubourgs de St.-Jean et de St.-André. Henri II les continua : la porte de Beaune, finie en 1552, porte les armes de ce prince, avec celles de Diane de Poitiers, et au-dessous celles de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gouverneur de la Province.

Charles IX fit construire en 1563 la citadelle en la place de l'abbaye de St.-Pierre, *pour tenir, dit St.-Julien, la ville en subjection et les habitants en cervelle.* C'était aussi pour les garantir de l'invasion des huguenots qui, l'année précédente, s'étaient rendus maîtres de cette place. Les maux qu'ils y causèrent *sont écrits*, dit l'auteur de l'illustre

Orbandale, dans le *Calendrier français*, en caractères de feu et de sang.

Quelques habitants, infectés des erreurs de Calvin, introduisirent deux ministres, Lamotte et Duprey, qui dogmatisaient dans une maison située en la rue aux Fèvres. Le nombre des sectaires s'accrut bientôt, et ils osèrent faire leurs prières sur le pont de Saône, dans la place de St.-Vincent et du Châtelet. Ayant appris que *leurs frères* de Lyon s'étaient emparés des églises en mai 1562, ils s'enhardirent à en faire autant à Chalon. Ils commencèrent par chasser les Carmes, firent le prêche dans leur église et en celle de St.-Jean, pillèrent ensuite celle de St.-Pierre et renversèrent les autels. Maîtres de l'arsenal, ils ouvrirent les portes à Monbrun, logèrent ses soldats chez les chanoines, et profanèrent la cathédrale dont ils enlevèrent le trésor. L'abbaye de St.-Marcel éprouva de même leur fureur impie. Les cendres du roi Gontran, celles des saints évêques ne furent point respectées. La coupe du Dieu vivant, teinte du sang de ses vrais adorateurs, devint celle du soldat sacrilège.

Sur la marche de Gaspard de Tavannes, qui défit la cavalerie huguenote, Monbrun s'échappa de Chalon; son arrière-garde fut taillée en pièces, et le ministre J. Guillotat fut pendu avec deux autres boute-feux.

Le temple des huguenots était vis-à-vis de l'église de Ste.-Marie, de l'autre côté de la Saône; Henri de Condé le fit démolir en 1638 et transporter à Buxy; il leur permit d'établir un prêche à Perrigny-en-Bresse; mais le trouvant trop éloigné, ils obtinrent, par arrêt du Conseil, de le transférer à Chareconduit en la paroisse de Chatenoy, malgré l'opposition de Guillaume Gon, syndic du clergé.

CHALON fut une des villes du royaume la plus zélée pour la *Sainte-Union*, et où Mayenne avait le plus de crédit. Après le massacre de ses deux frères à Blois, il se retira de Lyon en la citadelle de Chalon, qui lui fut livrée par la négligence ou, selon d'autres, par la connivence du baron de Lux, en 1588. C'est de ce foyer qu'il alluma les feux de la ligue qui embrasèrent la Province pendant huit ans. Il fit jurer la *Sainte-Union* aux bourgeois assemblés dans la salle des Carmes, nomma des magistrats qui lui étaient dévoués, et se prépara à faire la guerre à son roi. Regardant Chalon comme son asile, il confia le commandement de la citadelle à Antoine Guillermy, seigneur de l'Artusie. On ne peut exprimer les maux que cet avaré et rusé Béarnais fit souffrir aux Chalonnais. Il eut même l'adresse d'attirer le maréchal d'Aumont dans le piège, sous prétexte de lui livrer sa place, moyennant dix mille écus. Il reçut l'argent du conseiller Millet, et ferma la porte aux royalistes en 1591. Ce fourbe dit depuis que si les présidents Fremiot et Bourgeois de Crespy voulaient,

avec un sauf-conduit, entrer par la poterne, déguisés en paysans, il traiterait avec eux. Mais le sage Fremiot répondit, « que loin de vouloir aller » en habit de villageois à la citadelle, qu'il n'y voudrait pas entrer en » habit d'évêque. »

Héliodore de Bissi, gouverneur de Verdun, se vengea de la perfidie de l'Artusie, en faisant tomber deux fois dans une embuscade les Chalon-nais, toujours obstinés dans la ligue, malgré l'abjuration de Henri IV. Ils crurent s'en venger en assassinant, près de Chagny, J. de St.-Léger, baron de Rully, seigneur royaliste, dont ils amenèrent, comme en triomphe, le cheval dans la ville.

L'Artusie, pour insulter l'évêque Pontus de Thyard, qui, détestant la rébellion de ses diocésains, s'était retiré à Bragny, enleva tous les meubles de son château de Champforgeux et ravagea ses terres. Cependant plusieurs Chalon-nais, las de porter le joug de la ligue, pensaient secrètement à rendre la ville au roi, et en conférèrent avec les officiers du bailliage retirés au château de Germoles qui déjà avait été leur asile durant la peste de 1564. L'Artusie ayant eu quelque soupçon de leur dessein, engagea Mayenne à faire conduire dans la citadelle ces bons citoyens; savoir : Julien, Perrault, Crestin, Malloud, de Thesut, Pavaillon, doyen de St.-Georges, et autres principaux bourgeois. Les avocats Sibille et Clerguet furent menés prisonniers dans l'hôtel du baron de St.-Vincent, gouverneur. Peu de jours après, Mayenne outré de la reddition de Beaune, et se défilant de quelques habitants de Chalon, les fit sortir, escortés par un de ses gardes, dans un bateau qui les conduisit à Verdun. Il est fâcheux que l'histoire ne nous ait pas conservé le nom de ces braves citoyens, victimes de leur fidélité au roi; je me serais fait un plaisir de les citer, comme j'ai fait pour Beaune et Autun.

Enfin, après tant de troubles, le roi, père de ses sujets, plutôt que leur vainqueur, accorda une trêve de trois mois, signée de Mayenne, et par Sennecey et Villeroi au château de Taisé, le 23 septembre 1595. Ce fut le prélude de la paix générale, cimentée par l'édit de Folembray, qui laissait à Mayenne, pour villes de sûreté, Chalon, Seurre et Soissons. Le duc quitta cette première ville, laissant son fils aîné qu'il recommanda aux magistrats. « Ainsi, dit le P. Berthaut dans son style ampoulé, » ce grand Mars allait desarmé partout; la rébellion avait vomi toute sa » colère : les cœurs que cette Méduse avait endurcis s'étaient ramollis » au toucher des fleurs de lys. »

L'histoire ne fournit aucun événement remarquable jusqu'à l'entrée de Louis XIII à Chalon en 1629. Le maire Enoch Virey lui offrit 12 médaillons d'or, chacun du poids de 25 écus, qui représentaient le roi couronné de lauriers, et au revers le plan de la ville. *Depuis mon départ*

de Paris, dit-il au maire, *je n'ai point reçu de présent qui m'ait été plus agréable*. Comme les courtisans s'empressaient de voir ces belles médailles, le roi leur dit : *que personne ne me les demande ; ce sont des pièces que je réserve pour mon cabinet*.

Il fut aussi très-satisfait des 22 feuilletes de *vin claret très-exquis*, pris dans la cave du baron de Rully, qui lui furent offertes. Le même jour arrivèrent le cardinal de Richelieu et le duc de Lorraine.

Le roi, allant porter la guerre en Piémont en 1634, s'embarqua au port de St.-Jean-de-Losne ; et comme Chalon se ressentait encore du mal contagieux, il passa comme *incognito* sous le pont de Saône, et prit terre au port *Guillot*, où il lui arriva une plaisante aventure racontée par l'auteur de l'illustre Orbandale, tom. 1, pag. 734.

Une vieille femme, fermière du port, prit au collet le batelier qui faisait le 5^e de cette illustre compagnie, lui demanda pourquoi il amenait *ces picoreurs* ; et s'adressant au roi qu'elle ne connaissait pas : « venez, » entrez dans cette maison pour achever de ruiner ce que les Liégeois et autres troupes ont laissé. Voyez mes coffres vides, les planchers abattus, les lits en pièces, les arbres de mon verger renversés. A ces malheurs, joignez les tailles excessives, les tributs que les prévôts affamés exigent injustement, les vexations des commis du sel ; telle est l'image expresse de notre misère. »

Louis, touché des paroles de cette femme, la rassura : *si nous logeons dans votre maison, ce ne sera pas pour y causer du dommage ; si vous avez souffert, il en faut accuser les malheurs du temps et la difficulté des affaires*.

Mais la vieille, ayant bientôt connu à l'arrivée du grand bateau et aux respects des courtisans quel était celui à qui elle avait parlé si hardiment, se jette à ses pieds pour lui demander pardon, et les arrose de ses larmes. Le roi la fait relever, lui donne 10 pièces d'or, et commande à Cugico, secrétaire du duc de Bellegarde, d'avertir son maître de dédommager la bonne vieille de ses pertes ; il dit ensuite aux seigneurs de sa Cour, « que l'entretien de cette villageoise lui avait appris des choses » qu'il n'eût jamais sues sans ses emportements. » Le gouverneur, après le départ du prince, fit toucher 400 écus à la fermière du port.

Les premiers troubles de *la Fronde* n'agitèrent point Chalon, qui resta fidèle au roi. Mais la délivrance du prince de Condé, sorti du Havre, fit une grande sensation en Bourgogne, où il était fort aimé. Toute la Province sembla refluer à Paris pour le féliciter et s'offrir à lui. Ses partisans firent chanter le *Te Deum* à Dijon (Voy. 2^e vol. pag. 43). Les autres villes ne furent pas plus sages. A Chalon, Jacques de Neuchez et le marquis d'Uxelles témoignèrent la part qu'ils prenaient à cet événe-

ment. L'évêque prêta son carrosse à une société de jeunes gens qu'on appelait les *Gaillardons* : ils y placèrent un tonneau qu'ils promènèrent ainsi par la ville, forçant tous les passants de boire à la santé du prince, criant que la liberté allait ramener le siècle d'or.

Cependant d'Uxelles, auquel Condé avait tenu peu de compte de ses réjouissances, gagné par Millotet, commanda le régiment de Navarre au siège du château de Dijon, qui se rendit en 42 jours. Il se trouva de même au second siège de Seurre, et contribua à sa reddition par ses deux régiments, en 1653.

Je finirai l'histoire de Chalon par deux traits qui font honneur à cette ville : le premier est le tableau des mœurs des Chalonnais au xv^e siècle tracé par St.-Julien.

Chacun, dit-il, assistait dès le matin aux prières publiques, et ne manquait jamais les dimanches à la messe paroissiale. Les vieillards, aussi respectés qu'à Lacédémone, étaient les pères de la jeunesse, qui les visitait et les consultait en tout. Une femme qui eût fait tache à son honneur ne trouvait plus de place parmi les dames honnêtes, et était exclue de toute bonne compagnie. L'usure y était inconnue. Tous les Chalonnais se traitaient de *cousins*, et la ville ne paraissait qu'une famille.

Les procès étaient rares ; à peine y avait-il six avocats, au lieu que du temps de cet historien on en comptait plus de quarante, et *tant d'autres gens de plume, qu'on les tient, dit-il, pour un tiers de la ville.* Le greffe du bailliage ne rapportait que 400 liv. La police était si bien observée en cette ville, qu'on eût dit que chacun y était *logé par fourriers*, selon la différence des professions. Les rues étaient distinguées par métiers. On voyait la rue des *Cloutiers*, des *Chaudronniers*, des *Tonneliers*, celle des *Rôtisseurs*, des *Prêtres*, des *Nobles* ; le reste était pour les bourgeois, les marchands et autres qui travaillent *sans ennuyer du bruit de leur voisinage.*

Le second trait est récent. Les officiers municipaux, touchés de la misère publique, ayant formé le projet de faire un approvisionnement de blé à Marseille, voulurent auparavant consulter le Corps des négociants ; en conséquence ils s'assemblèrent le 9 avril 1774, et après avoir agité divers moyens, ce Corps, de son propre mouvement, offrit de fournir tous les blés dont on pourrait avoir besoin, à ses propres risques et sans aucuns intérêts pour les avances et emprunts qu'il serait obligé de faire. Une proposition si généreuse fut acceptée avec les louanges qu'elle méritait, et confirmée par une délibération unanime. Les magistrats ont eu soin de tout rembourser aux marchands. Cette action mérita les éloges du ministère même, consignés dans une lettre du contrôleur général à M. Amelot, intendant, du 23 avril 1774 ; la voici :

« MONSIEUR ,

» Les négociants de Chalon-sur-Saône méritent toutes sortes d'éloges :
 » rien en effet n'est plus louable que le zèle d'honnêtes citoyens qui
 » aident de leur crédit et de leurs ressources leurs compatriotes, et qui
 » travaillent avec autant de générosité au soulagement des peuples. Vous
 » pouvez, Monsieur, leur faire savoir que je n'ai pas laissé ignorer au
 » roi leur désintéressement ; vous voudrez bien les assurer de sa satis-
 » faction.

» Je suis, etc. Signé, TERRAY. »

Voilà les véritables amis des hommes, et non ces nouveaux docteurs qui barbouillent tant de papier pour persuader que la disette vaut mieux pour nous que l'abondance, et que tout est bien, quand tout est cher.

COMTES DE CHALON.

Le district des Autunois étant trop étendu, chaque ville principale qui dépendait de leur cité, devint le chef-lieu d'un canton séparé, gouverné par un comte et un vicomte. Dès le ^{vi}^e siècle, le Chalonnais eut ses comtes particuliers, d'abord amovibles, et ensuite héréditaires, sous les derniers rois Carliens.

GALLUS est le premier dont l'histoire fasse mention sous Gontran.

ADALARD, sous le roi Pépin, lequel avec Artalde, autre comte du pays, défit Chilpéric, comte d'Auvergne.

WARIN ou GUÉRIN, que Duchesne regarde comme le chef de la Maison de Vergy, se distingua par son zèle actif, en délivrant Louis-le-Débonnaire de la prison et de la tyrannie de ses trois fils. Lothaire, l'aîné, prince cruel et vindicatif, vint assiéger Chalon, qu'il réduisit en cendres malgré les lois de la capitulation. Le comte, en récompense de sa fidélité, obtint du roi l'abbaye de St.-Marcel avec celle de Flavigny, et mourut en 856.

THÉODORIC fut nommé par Charles-le-Chauve, le 1^{er} entre les comtes qu'il mit auprès de Louis-le-Bègue, lorsque, passant en Italie, il lui confia l'administration du royaume en 877. Celui-ci, étant monté sur le trône, fit Théodoric son ministre et son confident. Il gouverna l'Etat pendant la minorité de Louis-le-Jeune, qu'il fit couronner en 880. Après avoir défait les Saxons révoltés, il périt en Frise dans une seconde bataille contre eux.

MANASSÈS DE VERGY, dit le *Vieil*, le plus puissant seigneur de Bourgogne, l'ami du duc Richard, comte de Chalon, d'Auxois et de Beaune, fondateur de l'abbaye de St.-Vivant, où il fut inhumé (Voy. *St.-Vivant*, tom. 2, pag. 401). Ses exploits contre les Normands lui méritèrent, et à ses descendants, le surnom de *Preux*. Son frère Valon, évêque d'Autun

en 893, fut honoré du titre de *glorieux prélat, suréminent pontife, savant aux choses divines et humaines*.

VALON DE VERGY assista à l'ordination de son oncle Hervé, évêque d'Autun, en 919, fit restituer, par son oncle Renaud, la forteresse de Mont-St.-Jean au roi Raoul, et mourut sans enfants en 925.

GILBERT, son frère, outré de ce qu'Edme, femme de Raoul et sœur d'Hugues-le-Grand, lui avait enlevé le château d'Avallon, membre de de son comté d'Auxois, quitta la Cour, et fut cause de la guerre et des ravages que ce prince et Hugues-le-Grand firent dans la Bourgogne, en 933 et 944 (Voy. tom. 1^{er}, pag. 112). Il mourut à Langres en 956.

Sa fille Adelais, surnommée Vêrès, comtesse de Chalon, épousa Robert, comte de Vermandois et de Troyes, qui s'empara de Dijon, dont le roi Lothaire le chassa en 920.

Leur fille Adèle porta sa riche succession à Lambert, appelé dans les vieux titres, *très-illustre, très-noble, très-chrétien*, premier comte héréditaire de Chalon. Il fonda le riche prieuré de Perrecy, où il fut inhumé. (Voy. *Perrecy, ci-devant*, pag. 60.) Sa veuve épousa en secondes nocces Geoffroi, dit *Grise-Gonelle*, comte d'Anjou, dont elle eut Foulques, tige des rois d'Angleterre depuis Henri I^{er} à Charles II. Elle laissa du premier lit :

HUGUES, comte de Chalon, depuis évêque d'Auxerre. Cet illustre prélat, fidèle au roi Robert, jeta les premières semences de la paix entre lui et Othe-Guillaume, son rival, en 1015. (Voy. tom. 1^{er}, pag. 114, et tom. 3, art. de Verdun.)

Il rebâtit son église cathédrale, racheta Crevan qu'il unit à son Chapitre, dota celui de Varzy, donna l'église de Notre-Dame-de-Losne aux évêques de Chalon, pour servir de second siège, et à Cluny la moitié de la terre de Gevrey. Il finit ses jours à St.-Germain d'Auxerre, revêtu de l'habit de moine, en 1039.

HERMENTRUDE, sa sœur, porta le comté de Chalon à Thibaud, qui se dit *comte par la grâce de Dieu*, et qui avait pour vicomte Robert, bienfaiteur de St. Marcel. Thibaud, revenant d'Espagne, frappé à mort dans l'abbaye de Cluny, voulut y être inhumé, et lui légua un fonds à Digoïn, en 1083. (*Ann. bénéd.*, tom. v, pag. 192.)

HUGUES II, son fils, s'unit à Constance, fille du duc Robert I^{er}, qui, après la mort de ce comte, fut femme d'Alphonse, roi de Castille. Henri de Bourgogne ayant fait le voyage d'Espagne avec le duc Eudes, son frère, épousa Thérèse, fille de sa tante Constance, reçut du roi le comté de Portugal, et fut la souche des rois de Portugal.

HUGUES, le dernier de la première race des comtes, n'ayant point laissé d'enfants; Geoffroy de Donzy et Guy de Thiers, fils d'Adelais, sœur de

Hugues, furent pourvus du comté de Chalon, par le roi Philippe I^{er}, vers 1082. Le premier fit le voyage de la Terre-Sainte, et remit sa portion à Savaric de Vergy, son oncle. Celui-ci s'étant croisé avec Godefroy de Bouillon en 1096, la vendit à l'évêque Gauthier pour 200 onces d'or (environ 15,000 liv.) : il se trouva en 1113 à une grande assemblée d'évêques et de barons à Semur-en-Auxois, et fonda la même année l'abbaye de la Ferté avec le comte Guillaume, fils de Guy de Thiers.

Ce Guillaume, envieux des richesses des moines de Cluny, pilla leurs vassaux, ravagea leurs terres, prit le château de Courdun, et passa au fil de l'épée 500 habitants de Cluny. Louis VII, indigné de ces violences, à la prière des Clunistes, mit une armée sur pied, prit Chalon et le Mont-St.-Vincent, forteresse où s'était enfermé Guillaume, et partagea ses états entre le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, en 1166 ; ou plutôt les leur remit en dépôt, puisque Guillaume II y rentra, en faisant à Vezelay ses soumissions au roi, et qu'il les laissa à sa fille Béatrix. Les moines firent courir le bruit que son père *avait été enlevé par le diable sur un cheval noir*. Pierre-le-Vénéral en parait persuadé, ainsi que Paul Emile. Mais si ce conte méritait d'être réfuté, on produirait une chartre rapportée par Paradin, qui marque sa mort.

GUILLAUME II, aussi ennemi des moines que son père, uni à Lambert de Beaujeu et à Josserand de Brancion, leur fit la guerre et enleva leurs possessions en 1180. Philippe-Auguste les mit à la raison, en faisant entrer des troupes dans leurs comtés. Ils se réconcilièrent avec les moines, firent le voyage d'outre-mer, et Guillaume finit par se faire religieux à Cluny, laissant le comté de Chalon à Béatrix, sa fille, qui épousa en 1190 Etienne, comte d'Auxonne, dont elle eut Jean de Chalon. C'est à l'occasion de cette Béatrix, inhumée à la Ferté en 1227, que le P. Chifflet a composé une lettre pleine d'érudition et de titres des XII et XIII^e siècles.

JEAN, tige de l'illustre Maison de Chalon et des princes d'Orange, fut le dernier comte de Chalon, ayant échangé son comté avec Hugues IV, duc de Bourgogne, en 1237, pour la seigneurie de Salins et autres terres. Mais il conserva le titre de comte et le nom de *Chalon* pour lui et ses descendants. On disait *les riches de Chalon*. Ces seigneurs tenaient le premier rang parmi les barons du comté, dit Dunod : ils ont possédé les comtés d'Auxerre, de Chalon, de Tonnerre, la principauté d'Orange, 32 terres de marque en Franche-Comté. Cette puissante Maison, ajoute l'historien de Poligny, qui s'efforçait de marcher de paire avec le haut souverain, se donna un connétable, Girard d'Arguel, en 1263. Elle finit en Philibert, prince d'Orange, tué au siège de Florence, commandant l'armée de Charles-Quint.

Les ducs et 2 rois de France avaient fait hommage à l'évêque de la moitié du comté de Chalon; mais le chancelier Duprat en détourna François I^{er}, et dit *en grognant*, au rapport de St.-Julien, pag. 426 : *par S. Antoine, tous tiennent du roi; le roi ne tient de personne.*

L'ancien comté de Chalon comprenait non-seulement le Chalonnais en deçà et en delà de la Saône, et le Charollais qui en fut détaché en 1272 par le duc Hugues IV, mais encore pour la mouvance ou féodalité, la seigneurie de Marcilly à présent du bailliage de Montcenis, celle de la Motte-St.-Jean, de Bourbon-Lancy, de Montmort et tous les autres fiefs au-delà de l'Arroux du côté de Bourbon, comme on le voit dans le traité passé en 1279, entre le duc Robert et Béatrix de Bourgogne, sa nièce. Hugues IV acquit aussi, en 1259, de Henri de Brancion, les terres de Brancion, Uxelles, Beaumont et l'Épervières, réunies au comté.

Parmi les vicomtes on trouve Robert de Vergy au xi^e siècle; Guy Damas, baron de Marcilly, en 1266; Robert Damas, son petit-fils, qui épousa Elisabeth de Montaigu; Hugues, marié à Philiberte de Crux, en 1360 : ses descendants ont eu le titre de vicomtes de Chalon, et logeaient à la *Tour de Marcilly*, bâtie sur les vieilles murailles de la ville. (Voy. *sur les Damas*, tom. 2, pag. 71, et tom. 3, pag. 162.) La vicomté est attachée à cette tour, possédée par Jacques Callard de Thésut, à qui le président Bernard de Sassenay l'a vendue, en se réservant le titre de vicomte.

Cependant, remarque Perry, p. 161, « les barons de Marcilly et les » seigneurs de St.-Loup-de-Varenne prétendaient à la qualité de vicomtes de Chalon; mais la ville la leur a toujours contestée; et lorsqu'ils ont voulu l'usurper, les officiers du roi la leur ont fait rayer. » En effet, Philippe-le-Hardi acquit, en 1400, la vicomté et tous les droits qui en dépendaient, de Guillaume, sire de la Marche, bailli de Chalon. Certaines maisons devaient des cens au duc, à cause de la vicomté. Le receveur avait droit d'en ôter les portes, que le propriétaire ne pouvait remettre avant d'avoir payé les cens, à peine d'une amende de 7 s. Le Chapitre de la cathédrale lui devait aussi, comme vicomte, 3 prébendes. Malgré le témoignage de Perry, le Chapitre n'a aucune connaissance de ce prétendu droit; et il est certain qu'il a toujours nommé à tous les canonicats. On voit par un arbitrage de 1182, relaté dans le cartulaire, et dont j'ai vu l'original, que l'évêque Egilbert ayant disposé en faveur de B. de Bissy d'une *chanoinie*, il se désista de ce droit.

ÉVÊQUES.

L'Evangile fut annoncé dès le ii^e siècle aux Chalonnais par St. Marcel, disciple de St. Pothin, évêque de Lyon. Il cimentait sa prédication par

l'effusion de son sang à *Hubiliac*, dans le voisinage, où depuis fut construite, par Gontran, une superbe basilique sous le nom de cet illustre martyr.

Chalon ne fut élevé au rang de cité, détachée de celle d'Autun, qu'au v^e siècle. On lui donne pour premier évêque, Paul, cité dans une lettre de Sidoine-Apollinaire vers 470. Le même auteur fait l'éloge de Jean, son successeur, ordonné par St. Patient de Lyon et Euphrone d'Autun.

Le plus connu est SYLVESTRE, qui assista au concile d'Epaone en 517, et qui, selon Grégoire de Tours, siégea pendant 42 ans. Il forma par ses leçons le grand Césaire d'Arles, et mourut en 531. St.-Julien et du Saus-sai le regardent comme le premier évêque de Chalon.

AGRICOLE se distingua par un rare génie et par l'éloquence qu'il fit briller dans les différents conciles ; il embellit sa ville épiscopale de plusieurs édifices, bâtit son église qu'il orna de colonnes, de marbre, de mosaïque, et mourut en 580, honoré d'un éloge en vers par Fortunat, son élève : de son temps parut avec éclat le saint prêtre Didier, reclus à Gourdon (*Voy. ce village, ci-devant, pag. 39*).

FLAVIE, référendaire de Gontran, tint sur les fonts de baptême Clotaire, neveu de ce prince. Il se trouva à 5 conciles, et fonda l'abbaye de St.-Pierre, où il fut enterré.

LOUP, noble Bourguignon, se rendit célèbre par la sainteté de ses mœurs et par son zèle pour les bonnes études. Il établit une école en sa cathédrale pour expliquer l'Ecriture-Sainte, et finit ses jours en 635. On croit que c'est en mémoire de sa charité compatissante envers les prisonniers, que fut accordée à ses successeurs la permission d'en délivrer un tous les ans le jour de sa fête (27 janvier).

G RATUS siégea au concile de Lyon en 644. Pour vaquer plus librement aux exercices de piété, il se retirait souvent dans un petit oratoire construit au-delà du pont, où il fut inhumé. Ses reliques, transférées à Paray par le comte Lambert, furent dispersées par les huguenots en 1562. C'est le vi^e et dernier évêque reconnu pour Saint. Sa légende, écrite au x^e siècle, est apocryphe.

Ceux qui voudront connaître les autres évêques, peuvent consulter Perry et le *Gal. Christ.*, tom. iv. Joseph-François d'Andigné de la Chasse, né à Rennes en 1724, est le 83^e depuis 1772. Il suffit de remarquer que de tous les évêques modernes, ceux dont la mémoire est encore précieuse au diocèse, sont : Pontus de Thyard de Bissi, savant et zélé royaliste ; Jean de Maupeou, digne des premiers siècles de l'Eglise, et Henri-Félix de Tassi, son successeur. Jean-Germain de Dimont fit transcrire au xiv^e siècle, sur parchemin, tous les titres de l'évêché : ce précieux cartulaire est échappé aux ravages des huguenots. J'ai fait dans le 1^{er} vol. (*pag. 163*)

l'éloge de Jean de St.-Just, qui, étant maître aux comptes, avait recueilli dans 2 vol. les ordonnances de nos rois en 1360, et celui de Jean Germain (*ibid.*, pag. 188). Ce dernier légua une somme à son Chapitre pour former une bibliothèque, et lui donna ses livres, mais qui furent brûlés et dispersés par les huguenots en 1562. J'ai vu quelques-uns de ses manuscrits chez les Minimes.

Tous les anciens évêques furent inhumés à St.-Marcel ou à St.-Pierre : 2 aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles l'ont été au cimetière de la Motte, 2 à Maizières, 2 à la Ferté, 2 à Cîteaux, un à Premontré en 1152, un à St.-Jean-de-la-Grotte d'Autun en 1330. Pierre-Nicolas de Vères est le premier qui ait reçu la sépulture en sa cathédrale, où l'on voit sa chapelle appelée *N.-D.-de-Vères* ou des *Enfants*; et son tombeau de *pierre peinte*, mutilé par les calvinistes, et depuis démoli, lorsque François de Madot décora cette chapelle.

PRÉROGATIVES DE L'ÉVÊQUE.

Il est le 3^e suffragant de la métropole de Lyon, siège le 2^e aux Etats de la Province après l'évêque d'Autun, bénit l'abbé de Cîteaux, qui était tenu de lui prêter serment, a droit de visite à l'abbaye de Tournus par arrêt de 1657, et prend le titre de comte de Chalon, depuis que Savaric de Vergy eut aliéné sa portion du comté à l'évêque Gaultier. Les comtes reprenaient de fief des évêques, comme fit la duchesse Alix en 1218; Hugues IV en 1266; Robert II en 1284; Marguerite, reine de Sicile, comtesse de Tonnerre, en 1285, pour la seigneurie de Ricey, appelée *Terre de St.-Vincent*; Eudes IV en 1346; Philippe-le-Hardi en 1372; le duc Jean en 1407, et ses deux successeurs. Louis XI se dispensa de ce devoir que remplit Charles VIII. Mais le chancelier Duprat s'opposa à ce que François 1^{er} se rendit vassal de l'évêque, *s'étant mis dans la tête*, dit St.-Julien, *que toutes justices et juridictions venaient du roi, et qu'il fallait qu'elles lui retournassent*.

Le chantre de la cathédrale lui fait aussi hommage. L'évêque est baron de la Sale, où il a un beau château; seigneur de Champforgeux, de Fontaines et d'autres terres, nommé à 63 cures. Il a un bailli temporel dont les appels sont portés immédiatement au Parlement. Son diocèse est composé de 230 cures, sous 4 archidiaconés, et 16 doyennés ou archiprêtres réglés par Bertaud de la Chapelle en 1323, à présent 49; 7 abbayes, dont Cîteaux, chef d'Ordre; 11 prieurés, 3 commanderies de Malte, et 3 collégiales.

QUELQUES DROITS ET USAGES SINGULIERS.

Le meunier du moulin *Clavial*, situé sous la première arcade du grand

pont de la Saône, reconnaît, en 1265, le tenir en fief de l'évêque, et être obligé de ferrer tous ses chevaux et ceux de sa suite.

Le prieuré de Chivres devait, en 1271, 6 l. viennoises et une livre d'encens à l'évêque, qui donnait à celui qui le présentait le jour de St.-Vincent une coudée de bougie et une mesure d'avoine.

Par accord en 1214, sous Guillaume du Blé, les moines de St.-Pierre étaient obligés de recevoir l'évêque à son entrée et de défrayer ceux qui l'accompagnaient.

Les habitants de Fontaines lui fournissaient les frais qu'il faisait allant à Rome, et lui payaient 45 l. tous les ans pour aller saluer le roi. Ils firent une reconnaissance de ce droit à Guillaume de Chavannes en 1244.

Après la mort de l'évêque Thibaud, inhumé à la Ferté, les officiers de Louis IX mirent sous sa main tout le mobilier; mais le pieux prince déclara, par lettres datées de Corbeil, 1264, qu'il y renonçait, et qu'il devait être réservé pour les exécuteurs ou héritiers du défunt, ou pour son successeur.

La mort de Jacques Fouré, qui, de Jacobin, devint évêque de Chalon, occasionna, en 1582, le fameux arrêt du Parlement de Paris qui déclare que l'épiscopat sécularise, et par lequel la succession de ce prélat fut adjugée à ses parents successibles.

La reine Catherine de Médicis ayant obtenu l'évêché de Chalon pour son confesseur, Ant. Erlaud, le chancelier Lhospital, qui le destinait à un de ses frères, piqué de la préférence, chargea le diocèse de décimes en l'imposant à 4,500 écus. St.-Julien-de-Baleure, par ses sollicitations, ne put obtenir que le taux de 4,000 écus, encore Lhospital ne voulut point sceller l'arrêt. Depuis ce temps on s'est toujours réglé sur cette imposition aux assemblées du clergé. (Voy. *St.-Julien de Baleure*, pag. 487.)

Martin V donne en 1425 une bulle à l'évêque de Chalon, où il est déclaré que tous les Chapitres, couvents, églises et communautés dépendront de la juridiction de l'ordinaire.

Les habitants de Ste.-Croix et de St.-Alexandre (faubourgs de Chalon au nord) étaient tenus, en 1434, de faire guet et garde au palais épiscopal.

ÉGLISE CATHÉDRALE.

Cette église fut d'abord dédiée sous le vocable de St. Etienne jusqu'en 541, qu'ayant reçu du roi Chilbert des reliques de St. Vincent de Saragosse, elle en prit le nom.

St. Agricole l'agrandit alors, l'orna de marbres et de mosaïque. Dé-

truite par les Sarrasins, elle fut rebâtie par Charlemagne ; qui y fit assembler un grand concile en 813. Comme elle tombait de vétusté, Robert de Decize contribua à la réparer, et fit en 1310 un statut qui ordonnait que le revenu de la première année de chaque cure serait employé pendant 40 ans à cet effet. Nicolas de Vêres, en 1386, fit la 1^{re} et 2^e voûtes du chœur, où l'on voit ses armes ; Hugues d'Orges la 3^e ; J. d'Arsonval la 5^e, où sont ses armes, et que le Chapitre acheva, ainsi que la 4^e, et à laquelle les habitués contribuèrent de 200 liv. Enfin elle fut consacrée par Olivier de Matreuil en 1403, et les voûtes finies en 1439 sous J. Germain. J. de Poupet, en 1466, posa la première pierre du gros clocher qui avait été détruit en 1405 ; il n'a pas été achevé ; il renferme la *Vincente* du poids de 40 milliers, fondue au xiv^e siècle.

Le vaisseau, de 70 pas de long sur 30 de large, serait assez beau s'il était plus éclairé, si le chœur n'était pas masqué par un massif jubé, environné de vieilles chapelles obscures, et si le portail était fini. Selon le plan dressé en 1777, on va embellir le chœur par des stalles dans le goût de celles d'Autun, l'ouvrir en devant par un grillage, en abattant le gothique jubé, et transporter les chapelles antiques et leurs services ailleurs. Les 2 côtés du chœur seront ornés de chapelles, comme ceux de Sens, d'Autun et d'Auxerre.

Outre la chapelle de Vêres, dont on a parlé, on voit encore celle de Notre-Dame-de-Pitié, construite au xv^e siècle par J. Germain. La chapelle de St. Gengoux, dite des *Thiard*, fut élevée en 1481 par Antoine de Thiard, chanoine, chantre de la cathédrale et curé de St.-Gengoux.

A l'autel de la Croix se célébrait la messe dite paresseuse, *missa pigrorum*, fondée pour 30 l. par Philibert de Saulx vers 1412, et supprimée. La chapelle des *Poupet* ou des évêques sert maintenant de petite sacristie.

Les principaux bienfaiteurs de la cathédrale sont : St.-Loup, qui, selon la tradition confirmée par une charte du roi Robert en 1019, et une autre de la comtesse Adélaïde, mère du comte Hugues, donna les églises et dîmes de Boyer et de Damerey ; Hugues, comte de Chalon, évêque d'Auxerre ; Alix de Vergy ; l'évêque Alexandre de Montaigu, qui unit au Chapitre la terre de St.-Loup et celle de Vignoles ; le duc Hugues III. Louis-Bernard Quarré, chantre, frère d'Abraham Quarré, conseiller au Parlement, mort en 1671, fit blanchir et *émailler* la nef, les grandes voûtes jusqu'aux chapelles, et fonda un lit à l'hôpital pour les enfants de chœur.

Le pape Alexandre III prend, en 1180, cette église et ses biens sous sa protection, *sauf la juridiction de l'ordinaire* : elle avait alors 22 églises dans sa dépendance. Par une autre bulle, il défend à l'évêque d'interdire

ni excommunier aucun clerc de St.-Vincent, sans cause raisonnable et sans en avoir prévenu le Chapitre.

Il était jadis composé de 30 chanoines, réduits à 20 en 1232, *par raison de ténuité du revenu*, dit St.-Julien. Par statut de 1327, ils furent mis à 25, maintenant 23 (2 places ayant été supprimées, la théologale et la préceptoriale), avec un doyen, un chantre, un trésorier, 4 archidiares, dont le grand archidiacre est la 3^e dignité; 2 sous-chantres, 4 prébendiers et 12 habitués (50 en 1347), tous à la disposition totale du Chapitre, à l'exception des archidiares qui sont à celle de l'évêque.

Le premier chantre qui lui ait fait hommage, est Guillaume du Blé en 1357, ensuite Guillaume de Lugny en 1374, Philibert Simon en 1516. Cet usage se continue. L'évêque lui devait une robe d'écarlate avec le chaperon fourré de menu-vair, comme grand écolâtre; ce qui fut réduit à la somme de 27 l. en 1444.

Philippe-le-Bon assistant à la messe de la cathédrale en 1444, Amédée Bonfeal, trésorier, entra dans le chœur, habillé en laïc, ayant sur le poing un épervier, des éperons dorés aux talons, et fut se mettre en son siège. Il demanda ensuite acte à un notaire en confirmation de son privilège : Cl. Brumaleri vint au chœur dans le même équipage en présence de ce prince et de l'évêque, en 1454. Le trésorier avait le même droit à Nevers.

La maison décanale, attenant à l'église du côté du cloître, a été conférée par un statut de 1317, à Hugues de Corabœuf, doyen, et à ses successeurs, aux conditions que le nouveau doyen paierait au Chapitre 400 l. pour droit d'entrée, et qu'avant de manger en cette maison, il donnerait une *pitance* en vin à 100 pauvres, et 2 mets dans les 40 jours après sa prise de possession; et au cas d'inexécution, il serait tenu d'augmenter le nombre de 2 pauvres par chacun jour au-delà des 40, et de plus qu'il serait privé de ses distributions, de tous avantages et émoluments comme doyen, jusqu'à ce qu'il eût rempli cette obligation envers les pauvres; ce qui est encore d'usage.

QUELQUES ANCIENS USAGES.

A la fête de St. Vincent, les curés de la ville assistaient à la grand'messe en habit sacerdotal. Les 4 prieurs, aux 5 fêtes solennelles, tenaient les 4 coins de l'autel pendant la messe du chœur, et assistaient le soir à vêpres dans les stalles : cet usage a cessé sous Henri Félix.

Les Carmes offrent un cierge d'une livre depuis 1440, parce que l'emplacement de leur sacristie dépendait du Chapitre. Il obtint de Charles-le-Gros, en 882, l'exercice de son ancien droit d'élire l'évêque; il en a joui jusqu'au concordat : Antoine de Vienne fut le dernier élu en 1532.

St.-Julien croit que la mense épiscopale fut séparée de celle des chanoines sous l'évêque Durand, au commencement du ^{xiii}^e siècle. Ils ont mené la vie commune jusqu'à Robert, prédécesseur de Durand; mais on voit par les titres qu'ils n'ont jamais été moines ni sécularisés, comme l'avancent les PP. Perry et Berthaut. Ils obtinrent en 1269 le privilège de se choisir des coadjuteurs. Dix ans après, le Chapitre général fit un statut en présence de Guillaume du Blé, permettant aux chanoines d'avoir des vicaires qui assisteraient pour eux aux offices, les uns étant attachés à d'autres Chapitres ou à des cures, les autres en Cour, pourvu toutefois que le revenu du chanoine absent fût de 40 liv. C'est sans doute cet usage qui avait si fort multiplié le nombre des habitués, qu'au commencement du ^{xv}^e siècle il fut fixé à 50.

Après vêpres en Carême, on lavait les pieds à 13 pauvres, et on leur faisait l'aumône : on ne le fait plus que deux fois par semaine.

Le dimanche des Rameaux, la procession allait en la grande place où les moines de St.-Pierre avaient dressé des tables couvertes de tapis pour y déposer les reliques. Le retour se faisait par la rue des Juifs, auxquels on jetait des pierres pour avoir crucifié le Sauveur : *Judæi lapidantur à clero et populo, eò quòd lapidaverunt Jesum*, dit l'ancien ordinaire de St.-Vincent; d'où s'est conservée la coutume parmi les enfants de frapper encore avec des pierres aux portes, en précédant la procession qui se fait toujours le dimanche des Rameaux.

Autrefois à matines, le jour de Pâques, deux enfants habillés en anges, une baguette à la main, se plaçaient à côté de l'autel; deux autres, sous la figure des Maries en chapes blanches, tenant un encensoir, la tête couverte de voile blanc, étaient debout devant l'autel. Les anges leur disaient en chantant : *Quem quæritis?* Elles répondaient : *Jesum Naz.*, etc. Les Maries, en se retirant, chantaient *alleluia*, et l'évêque entonnait le *Te Deum*.

Pendant les huit jours des O de l'Avent, après les avoir chantés, le chœur allait au réfectoire en procession, précédé de deux thuriféraires, et on sonnait la grosse cloche; on donnait à chacun un verre de nectar et de yin, *potus de nectare et vino*.

A Noël et à la St.-Vincent, l'évêque fournissait tout le foin nécessaire au chœur, *grossum fœnum in choro*; c'était la *jonchée* de paille, comme on l'appelait ailleurs, dont on couvrait le pavé pour diminuer le froid; car alors il n'y avait point de bancs dans les églises.

On remarque que celle de Chalon n'a jamais célébré la fête des *Fous*, si commune ailleurs, mais seulement celle des *Innocents*. On y chantait aux grandes fêtes des épîtres mêlées de vieux français et de latin, *epistola farcita*. Aux processions solennelles on porte le texte des Evangiles, de-

fertur textus. On déposait autrefois sur l'aigle du chœur l'Ecriture-Sainte qu'on encensait ; on y met aujourd'hui un bréviaire qu'on encense de même.

Le P. le Brun observe que les chanoines font une procession tous les dimanches avant tierce autour du cloître, selon l'usage ordonné par Charlemagne. Le semainier asperse d'eau bénite les portes par où l'on entrait au réfectoire et autres lieux claustraux quand ils vivaient en commun. L'on chante encore des répons qui font entendre qu'on bénissait le sel, les viandes et autres choses ; usage pratiqué de même à Vienne, à Chalon-sur-Marne.

Selon les ordinaires manuscrits de Tournay et de Chalon-sur-Saône, on ne disait à la messe de minuit ni *Ite*, *Missa est*, ni *Benedicamus Domino*, mais tout finissait par l'antienne *Ecce completa sunt....*, à laquelle on répondait *Deo gratias* ; ce qui s'observe encore à Auxerre.

Dans le Missel d'André Poupet, imprimé à Lyon en 1500, au *Gloria in excelsis* pour les fêtes de la Vierge, sont ajoutés plusieurs mots. Après *Filius Patris*, primogenite Mariæ Virginis Matris ; après *suscipe deprecationem nostram*, ad Mariæ gloriam ; *tu solus Sanctus*, Mariam sanctificans ; *altissimus*, Mariam coronans. Aux messes de morts, on lit à la fin, *Ite, requiescite in pace*.

Le plus ancien bréviaire est d'André Poupet, imprimé à Lyon, 1487, par les soins de J. Dupin, bachelier et habitué de la cathédrale. Un autre fut imprimé par Henri Etienne à Paris, 1500, aux dépens de Pierre Legoux, procureur du roi à Beaune. On y voit les armes de J. Poupet, celles du Chapitre et de P. Legoux. Le nouveau a été publié par Henri de Rochefort d'Ally en 1765. Il y est dit que les ravages des guerres civiles avaient été si grands, que Cyrus de Thiard ne trouvant plus de bréviaire du diocèse, adopta le romain en 1619.

Huit chanoines étaient nommés *Vidames* dans les seigneuries du Chapitre, institués pour en défendre les droits et rendre justice, sauf l'appel. On voit en 1307 des Vidames de Montagny, Jambles, la Rochette, St. Désiré, Crissey, Givry et de Boyer, qui firent hommage à l'évêque.

Les chanoines siégeaient autrefois selon l'ordre de leur réception, sans que les prêtres eussent le pas sur les diacres plus anciens, parce que St. Vincent n'était que diacre ; cet usage a changé, par arrêt du Conseil, en 1698.

Des huit conciles de Chalon, il s'en est tenu quatre à St.-Vincent, deux à St.-Marcel, un à St.-Laurent et un à St.-Jean-de-Maizel. Il en sera fait une plus longue mention dans la dissertation sur les conciles en Bourgogne, qu'on insérera à la fin de l'ouvrage.

La juridiction du cloître fut conservée au Chapitre par arrêt de 1572 ;

il a une sorte de juridiction contentieuse en matière de discipline et de correction. Il fut maintenu par arrêt de 1606 au droit de l'exercer sur le doyen, chantre et chanoines, et de procéder jusqu'à la privation du chœur, habit, prébende inclusivement, sans procès, à la charge de l'appel au métropolitain; ce qui lui fut conservé en grande partie par la transaction de 1682, confirmé par arrêt de 1698. Il fut réglé que pour les affaires criminelles dans le délit commun, l'évêque et le Chapitre nommeraient un official et un vice-gérant pris du Corps, pour instruire et juger les affaires, obligé de procéder en huit jours; le promoteur, le greffier et l'appariteur seront à la nomination du Chapitre seul; le chantre conservé dans le droit de juger les causes civiles des habitués, et d'instruire les procès criminels de simple délit. La transaction porte encore que l'évêque pourra entrer une fois seulement l'année au Chapitre général. Le Chapitre nommera et paiera le prédicateur de l'Avent et du Carême. Les canonicats ne seront conférés à personne au-dessous de 14 ans accomplis.

Les arrêts de 1606, 1609, 1681 demeurent révoqués pour les choses auxquelles il est dérogé ci-dessus, et pour le surplus exécutés. Ce traité, après une longue procédure, fut conclu sous la médiation du premier président Nicolas Brulart, et de l'avocat général Durand, au château de la Borde, le 6 octobre 1682, et signé de l'évêque Henri Félix et des chanoines Joly, Quarré, Petit, Nicquê-Vard et Vitte.

Les aliénations faites pour les besoins de l'Etat, depuis Charles IX à Henri IV, sont : les seigneuries de la Rochette et Saule, de St.-Desiré, de Charnaille, partie de celles de Jambles, la Loyère, Vignoles, St.-Etienne-en-Bresse; la partie de Blanzay fut vendue en 1502, et la moitié du pontonnage au port Chauvrot. Il en coûta au Chapitre 6,549 liv. pour racheter ses fermiers détenus es prisons de Verdun pendant les guerres civiles en 1594.

Cette église fut dépouillée par Monbrun en 1562; l'argenterie enlevée fut estimée 12,000 écus d'or, au rapport de M. de Thou. Ce qui étonne, c'est que Gaspard de Tavannes, qui chassa Monbrun, n'épargna pas les églises, et prit à la cathédrale 76 marcs d'argent échappés à la rapacité des calvinistes, et qu'il pillait encore la ville comme pour la punir d'avoir reçu les huguenots.

Un Régulier de Malte, Philibert Jornot, prêtre, ayant pris un canonicat sur la résignation de son oncle, fut débouté par arrêt du 20 décembre 1757, sur les conclusions de l'avocat général, Nic. Genreau.

La liste des doyens ne remonte qu'à l'an 960. On en compte 57 jusqu'à Anne-Antoine Beuverand de la Loyère. On en voit des bonnes Maisons de la Province : Guillaume de Bellesvire, de doyen, devint évêque en 1295, ainsi que Hugues de Corabœuf; Robert de Lugny, chancelier de

Bourgogne, mort en 1366; Pierre de la Jaille, conseiller du duc, gouverneur de la chancellerie en 1388; Etienne et Guichard de Semur; Humbert Legoux, conseiller au Parlement en 1505; le savant Pierre de St.-Julien de Baleure, élu du clergé en 1566; Guillaume Bernardon, aussi élu en 1642, qui a fait un assez bon traité sur la résidence des curés; Cl. Burgat, élu du clergé en 1642; Guillaume Gon, mort très-regretté, en 1669; Jean Legoux, grand-oncle de M. le premier président actuel, conseiller-clerc, chanoine en 1667, doyen en 1694, élu du clergé en 1703, décédé en 1732; sa mémoire est recommandable à son église dont il a bien mérité. Le Chapitre a le patronage de 32 cures et de plusieurs chapelles possédées par les habitués.

Le trésor est peu de chose, ayant été pillé par les huguenots. On y voit un ancien ostensor (qui est ciboire en même temps) et qui ne sert qu'à la Fête-Dieu; un autre moderne, orné de pierreries, don du chanoine Tapin. On y conserve une crosse d'ivoire qu'on croit être de St. Loup, mais son anneau d'or ne se trouve plus. Dans la sacristie est la chape de l'évêque Hugues de Corabœuf, mort en 1342.

CHANOINES ILLUSTRES.

L'église de Chalon était aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles en si haute estime, que les gentilshommes s'empressaient d'y voir leurs enfants chanoines. Ils étaient presque tous, en 1307, des plus nobles Maisons du pays. On y voit Pierre de Reullée, Hugues de Sennecey, Pierre de Pommard, Guillaume de Loisy; Bertaud de la Chapelle, qui devint évêque de Chalon; J. de Verdun, Renaud de Tenarre, Hugues de Cuiseau, Amédée de Neuchâtel, Hugues de Corabœuf, qui fut aussi honoré de l'épiscopat. En 1520, sous le doyen de Faltans, étaient chanoines Eudes Macheco, Antoine de Salins, François d'Inteville, Jacques de Vintimille du Luc, conseiller-clerc au Parlement.

Parmi les chanoines distingués par leur science, on compte Nic. Borelli ou Bourelier, député au concile de Basle, chancelier de Bourgogne, qui fonda en 1449 la chapelle de St.-Denis, où il fut inhumé.

PIERRE NATUREL, d'une ancienne noblesse, fut 44 ans chanoine, chantre, grand-vicaire et official de cinq évêques; plein de science et de vertus, il composa en latin l'Histoire ecclésiastique de Chalon, traduite en français par St.-Julien. Il assista à la réforme de notre Coutume avec Nic. de Beaufremont, baron de Sennecey, Petrarque du Blé, baron d'Uxelles, Nic. Philippe, chanoine-trésorier, Viateur Faton, maire, et Gautheron, 1^{er} échevin de Chalon. Il mourut âgé de 70 ans en 1582, honoré des éloges de Pontus de Thyard, son ami, et de Jean Bataille, conseiller, qui firent son épitaphe. Le P. Cloiseault, dans son Histoire

ecclés. mss., lui reproche la pluralité de bénéfices incompatibles ; il était en même temps chantre de Chalon, trésorier de Langres, prieur de St.-Julien et de Baume-la-Roche ; . . . abus si commun en ce siècle, que les plus gens de bien, dit-il, n'en faisaient pas grand scrupule.

PIERRE DE SAINT-JULIEN, de la Maison de Baleure, l'aîné de 16 enfants, fut d'abord chanoine de St.-Pierre de Mâcon, ensuite de St.-Vincent de Chalon, et doyen en 1563. Son *Origine des Bourgognons*, imprimée in-fol., 1584, lui fit beaucoup d'honneur dans le temps. C'est dommage qu'il l'ait noyée dans un fatras d'érudition étrangère, et qu'il l'ait gâtée par un tissu de fables. Il est le premier qui ait commencé la preuve de l'histoire par les chartes et les titres, et qui ait défriché un champ couvert de ronces et d'épines. Ses antiquités de Chalon et de Mâcon sont plus estimées.

Ses *Mélanges historiques* passent pour son meilleur ouvrage ; mais ses généalogies ne sont pas toujours exactes, comme l'a fait voir M. Du-nod. Il fut enterré dans le chœur de la cathédrale en 1593.

CLAUDE ROBERT, né à Cheslay, entre Bar-sur-Seine et Tonnerre, en 1564, boursier du collège de Cambrai, précepteur d'André Fremiot, depuis archevêque de Bourges, fut 19 ans chanoine de la Chapelle-aux-Riches (Voy. tom. 2, pag. 103). Jacques de Neuchez, qui avait été son disciple, l'attira en sa ville épiscopale, lui conféra un canoniat, et le fit son grand-vicaire : c'est alors qu'il entreprit le *Gallia Christiana*, dont le cardinal Baronnius lui avait inspiré l'idée à Rome. Il unissait une piété tendre, des mœurs douces, une rare modestie à une science étendue.

Ce docte chanoine mourut en 1637, entre les bras de son évêque, qui le pleura sincèrement et lui dressa une épitaphe honorable, attachée sur une lame de cuivre à un pilier près de sa tombe, au-dessous de la chaire du prédicateur.

L'abbé Papillon, après le P. Perry, reproche aux premiers auteurs du *Gal. Chr.*, en 4 vol., de n'avoir pas rendu justice à Robert, et d'en avoir fait à peine mention dans leur préface. On en trouve cependant dans le tom. iv, pag. 955 de la nouvelle édition, un court éloge. On a l'obligation à ce savant d'avoir le premier ouvert cette carrière épineuse, et la Bourgogne aura toujours lieu de se glorifier d'avoir produit un aussi habile homme, qui a inséré dans son ouvrage plusieurs traits qui regardent notre histoire, et qui le rendront à jamais précieux. Remarquons, à sa louange, qu'il n'eut jamais qu'un bénéfice, tandis que St.-Julien de Baleure en possédait quatre incompatibles.

COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES.

L'église paroissiale de St.-Georges, qui seule fut épargnée par les

flammes mises à la ville en 837, fut changée en un collège de douze chanoines, par Odard de Montaigu, en 1323. On voit par l'acte d'érection, rapporté au second vol. de D. Plancher, pag. 180, pr., que chaque chanoine avait 42 liv. et le doyen 48. Le duc Hugues IV, cousin du fondateur, amortit les biens de huit vingt livres de rente; il n'y a plus que onze chanoines.

Philibert Paillard, chancelier de Bourgogne, devenu patron de cette collégiale, lui fit présent d'une croix de vermeil, enrichie de pierreries, en 1384. Le cardinal de Fetigni, qui l'offrit de sa part, assura qu'elle renfermait du bois de la vraie Croix, tiré de la Ste.-Chapelle de Paris, don du roi Jean; elle est encore gardée au trésor, mais dépouillée de ses ornements.

Par bulle d'Alexandre VI, la cure, du consentement de l'abbé de St.-Pierre, fut réunie au Chapitre, qui la faisait desservir par un chanoine ou un prêtre amovible, jusqu'en 1686, qu'il y eut un vicaire perpétuel. Enfin on en a fait l'union au doyenné, laquelle n'aura lieu qu'après la mort du doyen ou du curé actuel, Etienne Besancenot. Sous Henri III, vers 1577, la cure et paroisse de St.-André, qui était près de l'arche-buse, fut unie à celle de St.-Georges par l'évêque Jacques Fourré.

Robert de Lugny, chancelier de Bourgogne au xiv^e siècle, avait été chanoine de St.-Georges, ainsi que Jacques de Mortières, poète français, inhumé en cette église vers 1530.

On voit parmi les doyens, Artur de Bourbon, protonotaire apostolique en 1443; Charles de Traves en 1485; Guillaume Salomon, en même temps curé de Sevrey, dont le patronage est au doyen de St.-Georges; Benigne de la Baume de Montrevel en 1521; Philibert d'Ugny, depuis évêque d'Autun, ainsi que Charles d'Alliboust; Aimé Galois, comte du Pérou; Simon de Chatenai; J.-Christophe Virey; Abraham de Thésut, abbé de Gigny; Charles Andreau de Langeron, depuis abbé de St.-Pierre, tous les deux élus du clergé. On compte 39 doyens jusqu'à l'actuel, Jean Perruchot. Les chanoines obtinrent du pape Nicolas V, en 1452, l'usage de l'aumuce semblable à celle des chanoines de St.-Vincent.

Aux Paillart de Meursault succédèrent, pour le patronage de cette collégiale, Philibert Donay, Phil^e. d'Hocberg, comte de Neuchâtel; Louis d'Orléans, duc de Longueville, son gendre, à cause de la tour de Montaigu située derrière St.-Georges; le duc de Nemours, en la vendant, se réserva le patronage des prébendes qu'il transféra à la baronnie de Chagny, où ce droit demeura jusqu'à la fin du dernier siècle. Louis Girard du Thil, beau-frère du président Perrault, seigneur de Chagny, vendit à François de la Boutière cette baronnie avec ses dépendances, dont la tour de Montaigu à Chalon faisait partie, se réservant le patronage. L'évêque

Henri Félix , jugeant qu'il ne pouvait garder ce droit en aliénant la glèbe à laquelle il était attaché, requit le Chapitre de le mettre en possession du patronage vers 1686 ; et depuis ce temps ses successeurs en ont joui.

La noblesse chalonnaise établit en cette église une confrérie de St.-Georges , où les gentilshommes de quatre races étaient reçus, comme à celle de Seurre instituée par Guillaume de Vienne en 1430 : allant à la guerre, ils venaient à St.-Georges faire bénir leur épée. Pareille société était à Mancey, entre Tournus et St.-Gengoux.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE.

Cette abbaye fut d'abord construite sur une éminence au nord de la ville, dans un lieu où un saint hermite avait élevé un Oratoire près du cimetière public ; l'évêque Flavie en est regardé comme le fondateur en 584. Ayant été détruite par les Sarrasins, l'évêque Gilbod la rétablit en 887, sous la règle de St. Benoît, et y choisit sa sépulture et celle des chanoines.

Elle fut fort endommagée par le feu du Ciel, le 29 août 965. Le moine Guy, témoin de cet accident, nous en a laissé une description rapportée dans l'histoire de Tournus, par Chifflet, pag. 292. On y voit pour la première fois la Tour du Signal, *Turris Signorum*, appelée *Cloccarium*, d'où on a fait clocher.

Cette maison, devenue fort riche et superbe en ses bâtiments, était comme une forteresse entourée de murs et de fossés. L'abbé y fit même élever, en 1280, une grosse tour carrée qui subsiste encore, et que le duc Robert voulait faire abattre. Le roi Philippe-le-Bel céda à ce prince la garde de cette abbaye en 1285.

Elle fut pillée par les calvinistes en 1562, et changée l'année suivante en citadelle par ordre de Charles IX. Les moines dispersés, ayant refusé le château de Germoles, dans la crainte d'y être insultés par les huguenots, se réunirent en la commanderie de St.-Antoine, dont la maison leur fut adjugée par le roi ; mais, sur l'opposition des Antonins, ils se retirèrent chez les Carmes. Après avoir tenté en vain de s'unir au Chapitre de St.-Vincent, ils se déterminèrent à bâtir une église qui fut consacrée par Pontus de Thyard en 1580.

Cette abbaye fut unie à la congrégation de St. Maur en 1662 sous l'abbé Claude Espiard, dont le frère, Jacques Espiard, était grand-prieur, et les religieux tous nobles. Leur noviciat était à Chapèze, terre aliénée moyennant une redevance de 255 liv., et unie à celle de Cormatin. Les Bénédictins, en 1693, jetèrent les fondements d'une nouvelle basilique dédiée en 1713 par François Madot. Comme ce monastère a été bâti sur le terrain de la Ferté, l'abbé paie à celui-ci 60 liv. de redevance.

Depuis St. Loup, dont on conserve le chef, on compte 49 abbés jusqu'à Edme Stoupie, chanoine de Liège. Le premier abbé commendataire fut l'évêque André de Poupet, ambassadeur du roi en 1492.

Guillaume Filatre, chalonnais, moine de St.-Pierre, devint évêque de Verdun, abbé de St.-Bertin, chancelier de la Toison-d'Or, en 1440, ambassadeur du duc à Rome, où il le servit utilement.

La tombe de N. de Chatenay, abbé de St.-Pierre, mort en 1554, fut trouvée en 1742, lors des réparations, à un des bastions de la citadelle, et transférée dans la nouvelle église. L'abbé Robert reçut de Clément V l'usage de la crosse et de la mitre, en 1306.

Les évêques, à leur première entrée, étaient défrayés à St.-Pierre, avec toute leur suite, pendant un jour et une nuit; mais l'abbé les obligeait de jurer de conserver les privilèges et exemptions de l'abbaye.

Le bourg de St.-Pierre, aux moines, avait une demi-lieue d'étendue, et renfermait la rue Méreaux et celle des Gagneurs, la rue Pavée (grand chemin d'Autun); les climats de ce territoire, dénommés dans les manuels, sont : la Grange-l'Evêque, les Corvées, les Moirots, la Chamelle, le Clos-Rond, le Clouseau, le Croz-Tapin, les Noyers-Bridoles, l'Argillet, la Croix-Lenoble et le Sabbat des Juifs. On trouve encore dans presque tous ces climats des fondations de bâtiments et des matières qui dénotent l'existence d'un ancien et gros bourg.

Le village de la Marre remplace à présent le bourg St.-Pierre, et la citadelle renferme l'abbaye et partie de la rue les Laiche. Le magasin de l'artillerie est en la place de l'église. On y entrait par un pont-levis et sur un pont dormant au logis de l'abbé. On fit, par ordre du roi, des remparts au nord autour de l'abbaye, en 1546, et on prit 80 ouvrées de vignes du clos de l'abbé pour la citadelle et les fossés, en 1566.

Cet ancien bourg était réduit à 6 habitants en 1639, et avait pris le nom de la Marre. Ce ne fut qu'après la destruction en grande partie du bourg de Ste.-Croix qu'il changea son nom en celui de St.-Alexandre. Le bourg de St.-Pierre ne fut compris dans le rôle des impôts de Chalon que postérieurement à 1527, sous le nom de St.-Alexandre, *enclos en la nouvelle ville*, comme le porte le billet des Elus, 1580, pour le distinguer de l'ancien bourg, connu seulement sous le nom de St.-Jean-des-Vignes, dont l'évêque est seigneur.

L'ABBAYE DE LANCHARE.

Ce ne fut pendant longtemps qu'un prieuré de St.-Benoît, fondé au xi^e siècle à Lanchare, village entre St.-Gengoux et Brancion, pour des chanoinesses nobles qui dépendaient du St.-Siège; mais Olivier de Matreuil fit reconnaître son droit de visite et de correction, par sentence du

bailli de Mâcon, vers 1396. La prieure, Marguerite de Germales, obtint de Robert II, en 1303, la justice de Lanchare, démembrement de la baronnie de Brancion. On croit que les sires de Brancion et d'Uxelles sont les fondateurs de ce prieuré. Celui de Puley lui fut réuni. La prieure de Puley, pour marque de sa dépendance, était obligée d'aller, deux fois l'année à Lanchare, assister l'*archiprieure* (Voy. le *Puley en Charollais*).

On compte à Lanchare onze prieures depuis 1245 jusqu'en 1611, parmi lesquelles on voit Marguerite de Germales en 1248, Huguette de Nanton en 1404, la première dont l'élection fut ratifiée par l'évêque de Chalon; Claudine de Tenarre, Marguerite Busseul, Isabelle et Enarde du Blé.

Marie du Blé-d'Uxelles, première abbesse, transféra sa Communauté à Chalon en 1626; Marie-Charlotte de Nagu-Varenne, sa nièce, lui succéda en 1662; ensuite Charlotte Bouton de Chamilli en 1684, Françoise Damas de la Clayette en 1686, Louise-Fr. de Chatenay de St.-Vincent en 1692, Marie-Constance Lantin en 1731, Marie-Anne de Saulx-Tavannes depuis 1752.

PAROISSES.

1° ST.-VINCENT.

L'autel de cette paroisse est à la cathédrale, et son baptistère, orné de figures anciennes, date de 1370. Le bénéfice, à portion congrue, est du patronage du Chapitre; il lui fut uni en 1446, du consentement des paroissiens, à condition qu'il fournirait 42 confesseurs. Le doyen, Etienne de Semur, en était curé en 1449, et en même temps chanoine de Lyon et de Cambrai, par un abus trop commun en ces temps d'ignorance. Nicolas de Vêres, en unissant à la cure la chapelle du Châtelet, enclavée dans les prisons royales, obligea le curé de fournir à la cathédrale le luminaire dont les évêques étaient chargés auparavant; ce qui fut approuvé par Clément VII, résidant à Avignon en 1384; mais le curé a été déchargé de cette fourniture par traité de 1775, homologué au Parlement, en réservant les droits respectifs du Chapitre et du vicaire perpétuel.

On compte sur cette paroisse environ 4,000 communicants (3,000 en 1674).

La chapelle de N.-D.-de-la-Motte était comme la succursale; Guillaume du Blé en donna et bénit le cimetière en 1294, malgré l'opposition des moines de St.-Pierre, et il y voulut être inhumé, ainsi que Robert de Decize en 1345. L'église de la Motte fut démolie pour en faire un boulevard en 1523, et on n'y laissa qu'une chapelle qui subsiste.

2° ST.-GEORGES.

(Voy. ci-devant, *église collégiale*). Ajoutez : la citadelle, la commanderie de St.-Antoine, les Jacobins et le séminaire sont sur cette paroisse de 4,800 communians.

3° ST.-JEAN-DE-MAIZEL OU MÉZEL.

De veteri Macello, soit à cause de la boucherie ou du vieux marché, soit, selon d'autres, à cause d'une léproserie dont les malades étaient appelés *Maizeaux* ou *Mézeaux*. Cette église, bâtie hors de l'enceinte des vieux murs, est fort ancienne, puisqu'il s'y tint un concile en 894 ; c'était un prieuré dépendant depuis de Cluny. Le prieur avait droit de lever à la foire *chaude* 5 d. sur les bancs et étaux : ce qui fut reconnu par le bailli ducal en 1427.

Le curé Claude Rebours a fondé en 1684 deux vicaires et une bourse au séminaire. L'abbaye de St.-Pierre, celle de Lanchare, bâtie dans l'emplacement d'un jeu de paume et de l'ancienne ladrerie appartenant à l'Ordre de Malte, la commanderie du Temple, les Carmes, les Ursulines sont sur cette paroisse d'environ 4,200 communians.

4° STE.-MARIE.

Ancien prieuré [qui, après les ravages des Normands et des Hongres, fut uni en 1087, par l'évêque Gautier, à l'abbaye de St.-Benigne, à laquelle il avait jadis appartenu, dit l'acte d'union cité par Perard, pag. 196, et *sub reverentia Cabilonensis Ecclesiæ*. L'abbé Jarenton fit alors société de prières avec la cathédrale, dont l'évêque lui donna une prébende que l'abbé unit au prieur de Ste.-Marie, afin qu'il fit sa semaine à la cathédrale (Voy. *Ann. benéd.*, tom. 5, pag. 567). L'évêque Ponce de Sissey, par traité avec l'abbé de St.-Benigne en 1271, se réserve le droit de visiter le prieuré, d'y coucher une nuit, et de recevoir 60 s. par an.

Le prieuré et le faubourg de Ste.-Marie furent déclarés, par arrêt contradictoire, en 1385, être de la justice du duc contre les prétentions de l'évêque.

L'église, tombant de vétusté, fut réparée au xv^e siècle, et dédiée par J. Germain en 1448. Environ 500 communians, compris la Charité et les Carmelites.

Le prieur avait jadis des tuileries sur le bord de la Saône, près de sa maison ; il amodiait de la ville le droit de prendre des terres dans le pâquier pour ses tuileries. Jean Duretal, prieur, fut déchargé d'une partie de son bail pour n'avoir pu les faire valoir pendant plusieurs années à cause d'une grande mortalité arrivée à Chalon au xv^e siècle.

Les moines ont été renvoyés au xvi^e siècle, et un curé a pris leur place.

La mense et le titre de prieur viennent d'être unis (1778) à la cure, dont le prieur était patron ; le nouveau prieur-curé (Etienne Petit), de nomination royale, aura droit d'entrer aux Etats.

5° ST.-LAURENT.

Cette paroisse, et peut-être le bourg, doit son origine à un petit oratoire de St.-Laurent, où se retiraient les premiers évêques et surtout St. Grat qui voulut y être inhumé, en 658. Dans l'église, changée en prieuré, se tint, en 873, un concile qui réunit le monastère à celui de St.-Marcel. Ayant été ruiné par les Hongres, l'évêque Achard le donna en 1070 à l'abbaye de l'Isle-Barbe pour le rétablir.

On y voit le tombeau de St. Grat, dont les reliques furent transférées par le comte Lambert à Paray, où il avait fondé un riche prieuré (Voy. *Paray*).

Le prieur députait aux Etats d'Auxonne, sa paroisse étant dans la vicomté ; et quelquefois les Etats se sont tenus à St.-Laurent. Aujourd'hui le prieur, de nomination royale, auquel la cure a été unie, a droit d'entrer aux Etats. Son église étant tombée de vétusté, l'office paroissial se fait aux Cordeliers.

Les ducs établirent à St.-Laurent une cour des Monnaies dans un lieu appelé encore *le Bastion de la Monnaie*, près de la Saône. Le roi Jean, héritier de Philippe de Rouvres, confirma la châtellenie pour les causes de première instance, à laquelle ressortissaient la ville de Seurre et 121 villages entre le Doubs et la Saône ; elle a été supprimée en 1749, et réunie au bailliage de Chalon.

Le même monarque établit en 1362 un Parlement à St.-Laurent pour les causes d'appel de cette ville, du comté d'Auxonne et des terres d'outre-Saône : « parce que ce ressort est un pays de nature différente du duché, dont les sujets ne pouvaient être distraits de leur juridiction. » Chalon ressortissait au Parlement de Beaune, et la Franche-Comté à celui de Dole.

Les habitants avaient droit de franchise et pouvaient se réfugier entre les murs de la cité. Ils prétendent avoir des communaux particuliers, charges, poids et mesures différentes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont depuis quelques années un échevin perpétuel, que les impositions se versent dans la caisse d'un receveur autre que celui de Chalon. Il y a procès au conseil pour savoir si St.-Laurent, qui n'en est séparé que par le pont de la Saône, doit faire une communauté distincte.

Les Cordeliers et l'Hôtel-Dieu sont sur cette paroisse, où l'on compte 700 communicants, 1,000 âmes et 200 feux.

COMMANDERIE DU TEMPLE.

Cette Maison, établie pour les Templiers au ^{xii}^e siècle, fut donnée, après leur suppression en 1313, aux chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, dans le grand prieuré de Champagne. Jean de Chalon accorde aux Templiers, en 1234, l'usage dans ses bois, la permission d'acquérir des fonds en son fief de Buxy : l'acte est dans Perry, pag. 63, pr.

Girard de Fougeroles en était commandeur en 1378; Hugues d'Arci rétablit la chapelle en 1407; un grand-prieur de Champagne et commandeur de Chalon y fut inhumé en 1510. Charles IX logea dans cette maison en 1564. La voûte de la chapelle, fort propre, a été refaite par Pierre de Dyo de Montperroux, commandeur actuel, en 1769.

Les dépendances sont : Ste.-Catherine, paroisse de Montbelet en Maconnais; le temple de Sevrey; le Temple, paroisse de Jully, près Buxy.

COMMANDERIE DE ST.-ANTOINE.

Elle fut établie en 1289 pour soulager les malades atteints du feu de St. Antoine; mais dans la suite les Antonins cessèrent ces pieux exercices; et ce n'était plus qu'un bénéfice simple possédé par un religieux. Les réformés de cet Ordre depuis 80 ans s'y sont établis et ont bien réparé les bâtiments et l'église. A cette Maison furent unies celles de Bourg (fondée en 1280), de Mâcon et de Charny. Elle a été supprimée avec l'Ordre en 1777, et réunie à celui de Malte.

A St.-Antoine fut établie la confrérie dite des 52, en l'honneur de St. Sébastien et de St. Roch. L'origine en est ancienne; les uns la rapportent à la terrible peste qui dévasta la France en 1347, et qui ne laissa que 52 chefs de famille à Chalon; d'autres à l'an 1495, dans le temps que la ville fit un vœu à St. Sébastien; 52 personnes s'unirent alors pour secourir les pestiférés. Depuis la suppression des chanoines réguliers de St.-Antoine, cette confrérie a été transférée aux Minimes. Ses statuts imprimés furent approuvés par le P. Cloiseault de l'Oratoire, grand-vicaire de Henri Félix en 1697.

MONASTÈRES.

LES CARMES.

Ils furent établis en 1324 dans un lieu où était une petite chapelle de la Vierge. Leur maison hors de la ville ayant été brûlée en 1362, ils se retirèrent au faubourg dans les halles. Comme on y faisait l'élection des échevins, ils s'obligèrent à fournir une salle pour l'assemblée.

Leur église fut consacrée par Antoine Buisson, carme, évêque suffragant d'Autun, en 1406. Les Mâlins, dont on voit les armes à la voûte, ont été les bienfaiteurs. Dans leur chapelle on lisait : *Vive l'honneur et*

mourir pauvre. Claude de Montaigu, baron de Couches, et Louise de la Tour, sa femme, firent présent de beaux ornements qu'on conserve encore. (Voy. *Couches*, t. 2, pag. 564.)

La sacristie fut construite sur une mesure cédée par les chanoines de la cathédrale. Le Chapitre général s'y tint en 1414. Les Carmes de Clairval en Comté sont une colonie de ceux de Chalon.

La chapelle de St. Claude fut bâtie par Louis de Thésut qui y fut inhumé en 1489; à côté, Jacques, son fils, seigneur de Ragy, maître aux comptes; on lit ce distique :

Divio cor retinet; Cabilon corpus humatum :

Est anima in cœlis, nomen in orbe manet.

Six autres de Thésut y sont enterrés. On voit au chœur la tombe du fameux Jacques Vallée des Barreaux, vicieux, pénitent, mort en 1673, auteur du sonnet si connu : *Grand Dieu, tes jugements.* . . .

Il avait coutume de demander tous les jours de sa pénitence trois choses à Dieu, *oubli du passé, patience pour le présent, miséricorde pour l'avenir.* La piété et les sages avis de l'évêque Jean de Maupeou contribuèrent à le faire revenir de ses égarements.

C'est de ce conseiller au Parlement de Paris qu'on raconte ce trait peut-être unique dans l'histoire, et qu'on lit toujours avec un nouveau plaisir. Rapporteur d'un procès, il fait appeler les parties, leur propose un accommodement; sur leur refus, il jette les pièces au feu, et paie de son argent la somme exigée.

Le P. Louis Jacob, savant chalonnais, prit l'habit de carme en 1625 : on en parlait parmi les hommes illustres.

L'église des Carmes fut la première pillée et profanée par les huguenots en 1562. La confrérie du St.-Esprit, pour l'extirpation des hérésies, qui fut le germe de la ligue, fut établie chez les Carmes en 1568 : c'est aussi dans leur salle que Mayenne, en 1588, fit jurer la *Sainte-Union*. Les eaux montèrent jusqu'à leur église en 1602.

CORDELIERS.

Janus d'Or, chalonnais, officier de Philippe-le-Bon, donna, pour établir les Cordeliers qu'il fit venir de Dole, une maison et un jardin au faubourg St.-Laurent, en 1452. Le duc contribua beaucoup à cet établissement. Jean Germain bénit la première pierre de l'église, consacrée en 1466 par Antoine Buisson : quoique haute de 63 pieds, large de 41 et longue de 183, elle n'est soutenue d'aucun pilier.

La bibliothèque, ornée de bons livres et de tableaux, fut pillée par les huguenots en 1562. La maison, dans une position très-agréable, souffrit beaucoup d'un incendie en 1595. Le tonnerre tomba sur les cloches en 1613.

Claude de Lorraine, gouverneur de la Bourgogne, ruina de fond en comble, en 1544, le beau corps de logis le long de la muraille sur la petite Saône, *sous prétexte*, dit le P. Foderé, *de pouvoir faire les rondes à l'entour du couvent en temps de guerre*. Le même auteur nous apprend que dans les débordements de la Saône en 1579, 1602, on allait en bateau dans le cloître, l'église et les jardins. Cette maison a été rebâtie très-proprement en partie par les soins du P. François Ruffier en 1730, et finie par le P. Jacques Guillardet, dijonnais; elle a été bien réparée par Lazare-Vincent Boudry, provincial.

Jean de Portugal, qu'on a cru sans preuve avoir été frère du roi Alphonse V, prit l'habit de Cordelier à Chalon en 1481, et y mourut gardien en 1525.

MINIMES.

Le duc de Mayenne, tout-puissant à Chalon, appela les Minimes en 1595, et les plaça dans le jardin de la Motte. Les habitants y consentirent à condition d'y conserver leur droit de sépulture. Françoise Languet, veuve de Robert de Pontoux, leur fondatrice, posa la première pierre de l'église, dont Cyrus de Thyard fit la consécration en 1603. L'autel est orné d'un baldaquin à six colonnes de marbre d'un bon goût.

Pour agrandir le chœur, les Minimes achetèrent une vieille mesure où ils trouvèrent un pot rempli d'espèces d'or et d'argent : il leur fut adjugé par arrêt contre le procureur du roi du bailliage, vers 1625.

Dans la chapelle de St. François de Paule sont les superbes mausolées des d'Uxelles : 1° d'Antoine de la Haye du Blé, marquis d'Uxelles, lieutenant-général en Bourgogne, zélé royaliste, estimé des rois Henri III, Henri IV, mort en 1616, et de Catherine de Beaufremont, sa femme. Leurs figures à genoux sont en marbre blanc; on lit au-dessus, d'un côté : *en tout temps du blé*; de l'autre : *bonne est la Haye autour du Blé*. Sa mère était une de la Haye.

Le second mausolée est de Louis du Blé d'Uxelles, tué au siège de Gravelines en 1658, à l'âge de 40 ans. La France lui présente le bâton de maréchal. Louis Chalon du Blé, son fils, mourut en combattant au siège de Candie, âgé de 22 ans, frère aîné de l'illustre maréchal Nicolas d'Uxelles, décédé à Paris en 1730 : le cœur de Louis fut apporté près de ses pères. Dans leur caveau sont 2 cœurs et 3 cercueils de plomb. Marie de Bailleul, marquise d'Uxelles, fit rétablir cette chapelle en 1703.

Au fond de la chapelle de la Vierge est le buste en marbre d'Etienne Bernard, d'abord zélé ligueur, conseiller au Parlement, 10 ans maire de Chalon, orateur aux Etats de Blois. « Sa harangue, dit Paillot, pag. 256, » courageusement prononcée sur les misères du temps, fut si docte et élo-

» quente, que le roi (après lui avoir donné cet éloge, qu'il avait parlé en homme de bien et dit ses vérités sans l'offenser) la voulut avoir. »

Bernard mourut en 1609, laissant 13 enfants de Marguerite Paradin. Son fils putné fut le célèbre Claude Bernard, surnommé le *pauvre Prêtre*, inhumé à Paris aux Incurables en 1641, et son cœur porté aux Minimes de Chalon (Voy. *son éloge*, t. 2, pag. 46) (1). Son atné, Jean Bernard, lieutenant-général depuis 1609 à 1651 qu'il fut fait conseiller d'Etat et maire de Chalon.

La chapelle de St.-Philippe de Nery fut fondée par Philippe Mailly, protonotaire apostolique, avec une messe quotidienne, et 10 l. à distribuer aux pauvres par an. Guillaume Mailly, grenetier, fonda une pareille aumône en 1653, dont le prieur d'Oesme, son frère, déchargea les Minimes. Mathieuse Mailly, leur sœur, donna 10,000 l. pour bâtir une partie du couvent où sont ses armes, afin d'avoir le titre de fondatrice : elle fut inhumée dans le caveau de sa famille.

Bonne bibliothèque enrichie des livres de Guillaume Gon, archidiacre, et de Jacques de Thésut de Givry, abbé de Gigny, avec plusieurs manuscrits; entre autres l'instruction pour les prêtres et évêques, de Jean Germain, in-4°.

J. Chapot, chalonnais, provincial des Minimes, mort en 1631, a composé la vie de St. François de Paule, traduite en italien par le P. François de St.-Severin. Le P. Girard Guerin, chalonnais, fameux controversiste, institua aux Minimes la Confrérie des Agonisants, fit imprimer l'oraison funèbre de Louis du Blé, gouverneur de Chalon, celle de Louis d'Attichy, évêque d'Autun, et composa l'éloge d'Etienne Bernard et l'Histoire des Négociations de J. de Germigny. On conserve à Rome, en la bibliothèque des Minimes, 4 vol. de ses discours manuscrits. Louis XIV le nomma provincial des Minimes de la Franche-Comté après la conquête de cette province. Il finit ses jours à Rome, étant confesseur du cardinal de Janson, le 11 août 1696.

Le P. François Languet, d'Arnay-le-Duc, décédé en 1735, âgé de 74 ans, distingué par une piété rare et une science profonde, brûla tous ses écrits en mourant.

C'est dans cette maison que le P. Léonard Bertaut, autunois, composa son Histoire de Chalon, sous le titre ridicule de l'*Illustre Orbandale*. (Voy. t. 2, pag. 549.) Si on ôtait tout le romanesque et l'étranger de ses 2 gros volumes in-4°, on les réduirait à un in-12. On a peine à se

(1) Claude Bernard est inhumé non aux *Incurables*, mais à la *Charité*, où il est représenté à genoux : sa statue, peinte de couleurs naturelles, fait presque croire que c'est un prêtre vivant.

persuader que cet auteur ait vécu sous Louis XIV en 1662, 5 ans après les *Lettres Provinciales*, chef-d'œuvre de goût, qui ont fixé notre langue. Pour juger du style et des sentiments du P. Berthaut, je citerai ce passage où il ose préconiser la Saint-Barthélemi et son auteur, t. 1, pag. 726.

« Le Ciel inspira à notre religieux prince (Charles IX) de répandre » le sang huguenot, son ennemi mortel; . . . certainement il était fort » nécessaire aux précieux intérêts de la religion et de la Couronne de faire » plorer l'hugnotisme avec autant d'yeux qu'il avait de veines et d'artères, » afin d'adoucir, par ce salutaire remède, l'inflexible et l'impénétrable » dureté de son esprit : et voilà les signalés avantages qui ont été puisés » du massacre de la St.-Barthélemi; action qui a consacré la *piété* de ce » grand monarque à l'éternité de la gloire et à l'*estime* de tous les » siècles. »

CAPUCINS.

Le marquis d'Uxelles acheta 1,500 l. de Baillet de Vaugrenan, la place où fut construit le couvent des Capucins en 1604. La ville, les Elus, les seigneurs voisins contribuèrent à les bâtir. Les dames de Remiremont leur donnèrent les matériaux de l'hôpital de Marlou. L'église fut consacrée en 1609 par Cyrus de Thyard.

Leur maison, dans une position charmante, est sur la paroisse de St.-Jean-des-Vignes. Ils possèdent une bonne bibliothèque léguée par le seigneur de Givry, putné de Henri de Beaufremont, marquis de Sennecey, et 2 globes en fer blanc, de chacun 5 pieds 2 pouces de diamètre, commencés en 1732 par le P. le Grand, chalonnais, le même qui fit en 3 ans le globe des Capucins de Dijon en 1720.

COMMUNAUTÉS DE FILLES.

Les CARMELITES en 1610 ont pris la place des Claristes établies en 1378 par Marguerite de Ste.-Croix. Françoise Languet, veuve de Robert de Pontoux, en est la principale bienfaitrice. Leur maison, sur la paroisse de Ste.-Marie, a été réparée en 1689. On connaît six abbesses des anciennes Claristes : Henriette de Lugny; Suzanne de Demigny, Philiberte de Messey, Huguette de Colombière, Anne de Ganay, Françoise de Beaufremont (la dernière), sœur de la marquise d'Uxelles, à laquelle on donna 3,600 liv. de pension pour céder la place aux Carmelites, qui sont au nombre de 21.

Quatre JACOBINES de Dijon vinrent se fixer à Chalon sur la paroisse de St.-Georges, dans le logis de N. Gagnare. Elles sont pauvres, et avaient eu défenses de recevoir des novices; mais elle a été levée depuis peu. 18 sœurs.

Abigaïl Mathieu fonda les URSULINES en 1625 pour 40,000 livres , à condition de recevoir 4 filles gratuitement à perpétuité. François Madot y réunit en 1752 le monastère de St.-Gengoux. Celui de Chalon , bien bâti, a une chapelle fort jolie. Au mur du chœur en dehors , D. Pierre Clavelin , bénédictin de St.-Pierre , a tracé une méridienne en 1772. 30 religieuses.

Six VISITANDINES de Dijon , sous la conduite de Hiéronime de Villette , commencèrent en 1636 leur église de Chalon , consacrée par Jacques de Neucheze en 1653, et bien ornée. Une des premières religieuses fut Jeanne Malloud , veuve de Jean Bataille. 20 religieuses.

HOPITAUX.

L'ancien hôpital ou Maison-Dieu de St.-Eloy était au faubourg de Ste.-Croix, près du pont de Pontet. Il subsistait, à ce qu'on croit, dès le temps de St. Agricole, qui y fit transporter le corps de St. Désiré, reclus à Gourdon, et qui fut découvert en 879.

L'évêque Berthaud de la Chapelle y donna 2 ouvrées de vignes en 1317. Jean de Barges en était recteur en 1497. L'évêque J. de Poupet accorda des indulgences en 1506. Il en est parlé dans le règlement de 1270 : près delà fut posée la borne des deux justices. Le terrier de St.-Eloy, de 1446, fut trouvé dans le grenier de St.-Antoine en 1640, et l'Hôtel-Dieu jouit des biens de cet ancien hôpital qui fut détruit par le connétable de Bourbon en 1514 pour fortifier la ville. L'église de Ste.-Croix, dit un journal manuscrit, qui était au faubourg *des Lâches* (1) (les Laische, *Elaschia*), fut démolie en 1547 : l'endroit existe encore, possédé en jardin par le prieur-curé de St.-Jean-des-Vignes, le prieuré de Ste.-Croix ayant été uni à sa cure.

St.-JACQUES n'était qu'un hospice pour les pèlerins, ou maladrerie pour les lépreux, au faubourg St.-Alexandre, situé près du pâquier Mariange; il fut brûlé en 1560.

Derrière Lanchare, et sur le terrain que l'abbesse acheta en 1626, était encore une léproserie qui a pu donner le nom à St.-Jean-de-Maizel, les lépreux ou *ladres* ayant été appelés *Mézeaux*.

(1) Les maisons de la Laiche étaient entre St.-André et St.-Pierre. Le nom de *Lâches* leur fut donné à l'occasion d'un violent débat entre les moines de St.-Pierre et les chanoines de la cathédrale, qui accompagnaient le corps de l'évêque Berthaud de la Chapelle au lieu de Villars, où il avait choisi sa sépulture : les premiers ayant été les plus forts, en voulant se saisir du corps, on donna au lieu de la rixe le nom de *rue des Lâches*, par allusion à la fuite des chanoines qui, revêtus de chapes, ne purent résister à une attaque aussi brusque faite à main armée, en 1333. (Voy. Perry, pag. 230 et 231, qui fait au long le récit de ce fait, rapporté aussi dans le t. iv du *Gal. Christ.*, p. 918.)

Le chancelier Rolin, suivant la tradition, voulait construire un hôpital à Chalon : sur l'opposition des citoyens et des chanoines, il le fit à Beaune ; mais pour se venger de ces derniers, il éleva si haut la tour de Verdun, appelée depuis la *Chancellerie*, qu'il découvrait tout ce qui se passait dans le cloître.

On résolut de bâtir un hôpital en 1519 au faubourg St.-Laurent. L'amiral Chabot-Brion donna la partie de la place au couchant, et y fit du bien. Les citoyens, vrais fondateurs, nommèrent en août 1528, pour en poser la première pierre, les échevins Huguenin Gaignepain, Hugues Décousu et Guillaume Prisque. Le roi, par ses lettres-patentes datées de Moulins, février 1529, déclare que les échevins en auraient l'administration : ils ont été soutenus dans ce droit par arrêt du conseil d'Etat en 1685, contre l'évêque Henri Félix. Louis XIV donna ses lettres d'amortissement des biens en 1686. Louis XIII avait accordé 6 minots de sel à cause du passage des soldats au siège de St.-Amour et de Blettrans, qui s'arrêtèrent à l'hôpital au nombre de 1,500. Les règlements approuvés par Henri Félix, en 1684, furent homologués en 1701.

La grande salle fut finie en 1571 par les libéralités du président J. Baillet et de N. Foucault sa femme, dont le père, J. Foucault, était échevin en 1494. Leurs figures, avec le costume du temps, sont peintes sur les vitraux. L'infirmerie fut bâtie en 1649, sous l'économat de Mathieu, lieutenant particulier, et de Petit, receveur. Abigaïl Mathieu en posa la première pierre avec le maire Nic. Perreney. L'apothicairerie est due à la générosité d'Ant. Guillier, avocat, d'Elisabeth Tapin, son épouse ; de Pierre Tapin, chantre de la cathédrale, et de Jean Foucault. Le docteur Nic. de Pontoux légua 50 l. de rente pour le médecin à la nomination de ses héritiers, conjointement avec le bureau. Cl. Perrault, maire zélé, en a fait nommer deux et 2 chirurgiens. La sœur Ponsard, de la famille Quarré, a fondé les onguents et les sirops pour les pauvres externes de la ville et de la campagne.

Parmi les autres bienfaiteurs on distingue Jean-Baptiste Vitte, avocat, protonotaire apostolique, qui a laissé 566 l. de rente pour qu'un jésuite ou un oratorien, ou un minime, fit une instruction aux malades les mardis et vendredis. Depuis la suppression des jésuites en 1763, les oratoriens leur ont succédé dans cette fonction.

Edme Vadot légua en 1619 les Granges *Vadot*. Gasparine de Grantomont, veuve de René de Montconis, fit les pauvres ses héritiers en 1664, ainsi que Charlotte Bourguignon, veuve du conseiller Jornot. Cl. Quarré et Phil. Perrault, sa femme ; Pierre Beuverand, juge royal de Saint-Laurent, en 1624 ; Phil. de Mucie, épouse de Louis Quarré, en 1676 ; Cl. Mailli, prieur d'Oesme ; Jean-François de la Motte, seigneur de Sully,

conseiller au Parlement, 1677 ; Françoise Rigoley ; Pierre Machureau de Bellecour ; Claude de Thyard de Bissi , François Madot , etc. François Perraut , président à la Chambre des comptes de Paris , rétablit en 1688 l'hôpital depuis les fondements.

On voit en la salle du bureau 2 tableaux des bienfaiteurs. La reconnaissance aurait dû y placer ceux des autres que je viens de nommer.

L'hôpital de Rully, vocable St. Eloy, fut réuni à celui de Chalon en 1696, ainsi que la Maison-Dieu de Givry. 2 terres ont été acquises : Chazèle, près Seurre ; la Truchère, près de Tournus, et le domaine utile de St.-Côme.

Cette maison, une des plus belles, des plus propres et des mieux situées du royaume, a plusieurs chambres destinées à recevoir les nobles et les bourgeois malades. On vient de l'embellir d'un dôme et d'un autel qu'on voit des 4 stalles. Elle a 100 lits, et pour la desservir 20 sœurs issues des bonnes Maisons de la ville.

L'institution de ces hospitalières est peut-être une des plus respectables de la société. C'est l'humanité elle-même qui, sous les auspices de la religion, conduit l'héroïsme dans ce séjour d'horreur. Ces filles généreuses y conservent la jouissance de leur patrimoine. Plusieurs d'entre elles possèdent des biens considérables, dont, pour l'ordinaire, elles font un usage aussi noble que leurs fonctions. Elles peuvent même s'engager dans le mariage : l'exemple en est très-rare depuis leur établissement. N'étant point cloîtrées, elles vont veiller et soigner les malades chez les notables. Dans tous les actes elles ne prennent que la qualité de *servantes des pauvres*. C'est en vertu de ce titre que les directeurs donnent annuellement à chacune une *paire de souliers et 2 livres de savon, par espèce de gage*. Le premier jour de l'an, les magistrats vont visiter la Maison ; la matresse présente alors les clefs au maire, qui lui répond qu'*elles sont en main de confiance*.

Deux religieuses et un domestique veillent toutes les nuits sur les besoins des malades. Quel zèle admirable dans des filles qui, souvent du sein des délices et de l'opulence, se consacrent au ministère obscur, très-pénible, plus dégoûtant encore, du service des infirmes ! Les hommes ont attaché de la gloire à tout ce qui peut leur nuire ; mais ils n'en ont attaché aucune à ce courage, supérieur peut-être à tout ce qu'offre d'éclatant l'héroïsme militaire.

HÔPITAL DE CHARITÉ OU AUMÔNE GÉNÉRALE, établi en 1682 au faubourg Ste.-Marie, sur les représentations et par le crédit de Henri Félix. Une des principales bienfaitrices fut N. de Thésut de Lans, qui donna ses bijoux et de l'argent. Le bon ordre y fut mis en 1752 par l'évêque François Madot et Cl. Perrault, maire. Des filles pieuses, habillées de noir, por-

tant une croix de vermeil, dirigent cette Maison qui entretient plus de 100 orphelins et 40 vieillards. On donnait autrefois, les dimanches, du pain aux pauvres, fondé par les frères Bourguignon.

Quatre SOEURS GRISES ou DE LA CHARITÉ tiennent école publique, visitent les malades et distribuent les bouillons, remèdes et autres secours aux pauvres de toutes les paroisses, sous l'administration d'un bureau autorisé, présidé par l'évêque, et en son absence par le doyen, administrateur né.

Trois FILLES DE L'ENFANT JÉSUS, dites LES SOEURS NOIRES à cause de leur habillement, établies depuis 90 ans pour tenir écoles gratuites de filles.

SÉMINAIRE.

Jean de Maupeou fit établir en 1675, par lettres-patentes, le séminaire chez les Oratoriens qui, depuis 1624, occupaient l'hôtel Saudon, acheté par le P. Jean-B. Bence, premier supérieur. Henri Félix posa en 1681 la première pierre de l'église, bâtie sur les anciens murs de la ville, sur la paroisse de St.-Georges.

Les bienfaiteurs de cette Maison sont : H. Félix, qui a légué sa bibliothèque ; la comtesse de Bury, sœur de la marquise d'Uxelles, en 1627 ; Jacques de Mucie, Pierre Rigoley, conseillers au Parlement ; Jeanne Piccard, Magdeleine Leclerc ; le confrère Jean Legrand, seigneur d'Aluze, qui a laissé un domaine en 1692. Charles Leclerc, curé du Mont-Saint-Vincent ; Louis Viard, curé de Saint-Gengoux ; Cl. Rebours, curé de St.-Jean-de-Maizel, ont fondé des bourses pour des clercs.

Cette Maison a eu des oratoriens distingués par la piété et les talents. BERNARD LAMI, professeur de théologie, y composa, à la prière de M. Félix, son excellente introduction à la lecture de l'Écriture-Sainte, qui devrait être entre les mains de tous les séminaristes. L'auteur mourut à Rouen en 1715. EDMÉ BOURÉE, dijonnais, prédicateur, qui a donné plusieurs ouvrages de piété. (Voy. tom. 2, pag. 125.)

LOUIS DE RYMON, né à St.-Gengoux, mort en 1694, âgé de 85 ans, après avoir été supérieur et grand-vicaire 37 ans. L'évêque J. de Maupeou, d'un zèle sévère, lui reprochait quelquefois sa trop grande douceur : *mais*, lui répondit l'oratorien, *J.-C. n'a pas dit, apprenez de moi à être sévère, mais à être doux et humble de cœur.*

ANTOINE PAPILLON, dijonnais, mort en 1736, âgé de 77 ans, après avoir été 49 ans directeur.

Celui qui a fait le plus d'honneur à cette Maison est EDMÉ CLOISEAULT, de Clamecy, supérieur et grand-vicaire pendant 52 ans, mort en 1728, si regretté que tout le diocèse fit un service pour lui. Il a donné le pastoral et la vie de St. Charles, plusieurs livres de piété pour les prêtres,

les devoirs des officiaux et des grands-vicaires. Ce dernier ouvrage est resté manuscrit. Il a laissé 3 vol. in-fol. manuscrits de la vie des illustres Oratoriens, qu'on lit aux jeunes confrères, à l'institution de Paris, et une Histoire manuscrite des évêques de Chalon, où se trouve la vie de MM. de Maupeou et Félix, qui manquent dans Perry. Il avait ordonné à ses confrères d'enterrer tous ses papiers avec lui.

Voyant un jour M. Félix qui partait pour Paris, vêtu d'un habit court, violet, à boutons d'or : *oh ! Mgr.*, dit-il prenant la botte de la Manche, *vous ressemblez à un colonel de dragons !* Le prélat, frappé de la justesse du reproche, rentre sans mot dire dans sa garde-robe, prend une soutane et quitte cet habit mondain qui ne reparut plus. On ne sait à qui ce trait fait plus d'honneur, ou au grand-vicaire, ou au prélat.

Ce dernier, fort instruit, possédait le talent de la parole. A l'assemblée de 1700, l'évêque qui devait prêcher tomba malade ; celui de Chalon, trois jours avant l'ouverture, fut prié de le remplacer ; ce qu'il fit avec l'admiration générale des auditeurs. Il fit à Buxy, en 1686 et 1688, une mission de six semaines, et convertit beaucoup de calvinistes.

On lui doit, pendant son élection, la belle levée de Chalon à St.-Marcel et l'agréable promenade sur le bastion de St.-Jean-de-Maizel. Ces faits sont tirés de sa vie par le P. Cloiseault ; elle mériterait l'impression en retouchant le style, ainsi que celle de M. de Maupeou, un des plus pieux et des plus zélés évêques du siècle de Louis XIV.

On voit à la bibliothèque du séminaire plusieurs manuscrits et d'anciens bréviaires et missels, les 3 vol. in-fol. sur les vies des Oratoriens, et un très-beau bréviaire manuscrit sur vélin, dont chaque lettre majuscule est enluminée ; ce n'est que la partie d'été. On lit à la fin : *César de la Bondue, chevalier de St.-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Metz et de Chalon, m'a fait faire pour l'amour de lui ; sans date.*

COLLÈGE.

Ce collège est ancien ; on l'appelait en 1470 la *Maison de l'Ecole*, et en 1570 le *grand Collège littéral*. On y voit pour principal, Michel Gory, en 1559. Jean Maillard, trésorier de France, en fit la visite de la part du roi, en 1524, pour le faire réparer. Dès 1604 le maire, Louis de Thésut, proposa d'y recevoir les jésuites ; Job Bouvot, célèbre jurisconsulte, s'y opposa, ainsi que le Parlement.

Le marquis d'Uxelles, gouverneur de la ville, et les principaux citoyens demandèrent depuis les Oratoriens. Mais enfin, par la protection du prince de Condé et le crédit de Claude Virey, les jésuites furent admis en 1634, contre le vœu public, après trente ans d'opposition. Le feu conseiller Baraut envoya au Parlement en 1763 un bon Mémoire où tous ces faits sont détaillés.

La chapelle et le collège furent rebâti en 1649 , et l'aile gauche l'a été à neuf en 1734. Claude-Enoch Virey , le savant Cl. Robert , l'évêque Jacques de Neuchez , léguèrent au collège leurs livres , dont les meilleurs furent enlevés en 1763.

Les prix ont été établis en 1579 par Antoine Druot , sommelier du roi , capitaine de Germoles ; Abigaïl Mathieu , baronne de Traves , a fondé un *laurier* d'argent pour les prix de rhétorique , et des médailles pour les autres classes ; Jean Lasne , grand archidiacre en 1644 , le prix de prose en rhétorique ; Druot , chanoine ; Tisserant , grand-prieur de St.-Pierre ; Tapin , receveur des décimes , ont établi les autres prix. Ils consistent actuellement en livres de la valeur de 200 liv. , distribués avec solennité avant la St.-Louis , par les maire et échevins.

Etienne Mathieu donna les *gages* de la dernière classe en 1588 ; Jacques de Germigni fit des legs à cette Maison en 1586.

Les Jésuites l'ont quitté par arrêt du 41 juillet 1763 , et ont été remplacés par des séculiers.

On lit au-dessus de la porte d'entrée :

Religioni et bonis artibus.

C'est le commencement de l'inscription envoyée de Paris par M. Le Beau , que la république des Lettres vient de perdre ; la voici en entier :

HAS ÆDES

RELIGIONI AC BONIS ARTIBUS DICATAS

IN PRISTINUM STATUM

REX OPT. LUD. XV ,

PROMOVENTE AC TUTANTE SUPREMO SENATU

RESTITUIT. 1764.

BAILLIAGE.

Ce bailliage , 3^e principal du Parlement , le plus étendu de la Province , est composé de deux parties séparées par la Saône ; la première , du côté de la montagne , a dix lieues d'étendue du nord au sud , et cinq de l'est à l'ouest ; la seconde , à l'orient , s'appelle la Bresse Chalonnaise , et se divise en première et seconde Bresse. Celle-ci , qui est la méridionale , use du Droit écrit ; les deux ont ensemble dix lieues du midi au nord , et huit de l'est à l'ouest , outre le pays qui est entre la Saône et le Doubs , de cinq lieues de longueur depuis Verdun jusqu'à l'Ausson , sur trois de large. Il a d'étendue en toises carrées 694,200,000 ; en lieues carrées de 2,400 toises 120 300,976.

Ce bailliage est confiné à l'est par la Franche-Comté , au sud par celui de Maçon , au nord par celui de Beaune , à l'ouest par ceux de Montcenis et de Charolles. Les paroisses de Sigy , St.-Itaire , St.-Euruge , St.-Mar-

tin, Sailly, Cherizet, Cortevais dépendent encore du Chalonnais en tout ou en partie ; mais hors de ses limites sur la Guye, entre le Mâconnais et le Charollais.

Ce grand district comprend six villes, dix bourgs, plus de 206 paroisses, 8 marquisats, 8 comtés, 47 baronnies, 444 seigneuries, 7 châtelainies, une prévôté, 2 commanderies. On a parlé de 5 abbayes et 4 prieurés.

Les pays du duché qui sont au-delà de la Saône ont été acquis en différents temps ; les uns pour la mouvance, les autres pour la propriété. Othon I^{er}, comte palatin, fit hommage à Eudes III de Navilly, en 1193 ; et le comte Etienne pour Auxonne, en 1197 ; Hugues IV acquit en 1237 le comté d'Auxonne, et reçut la même année l'hommage du seigneur de Chaussin ; en 1252, celui de Jean, sire de Salins, pour la Marche, Lessard, St.-Germain et Montjay ; en 1264, celui du sire de Pontailler pour Soissons et Viévergue ; Hugues de Vienne, sire de Pagny, prit en fief du même duc, en 1266, Seurre, Clux, Longe-Pierre, Navilly, Moux, et lui remit la Perrière, St.-Seine-en-Bâche et Foucherans. Robert II acquit en 1279, de Phil. de Vienne la mouvance de Mervans ; en 1284, celle de Cuiseau de Henri d'Antigni ; en 1289, du comte de Savoie, Amé IV et de Sybille de Bagé, les châtelainies de Cuisery, Sagy et Savigny en Revermont ; en 1294, de Philippe de Vienne, la mouvance de Pagny-la-Ville, Pourlans, Montagny, le Châtelet, la Bruère, Chamblan, Jalange, Trugny, Chazelle, Bousselange et Villars-Rotain ; enfin, en 1299, de Hugues de Vienne, sire de Lonvy, celle de Savigny-sur-Seille et de Beaurepaire.

Le Chalonnais est arrosé par la Saône, la Guyette, la Seille grossie de la Braine, de la Vallière et du Solnant, la Deheune chargée de la Bourgeoise, la Grône unie à la Guye, la Talie, *Talietta*, sur laquelle sont quatre ponts : toutes ces rivières portent le tribut de leurs eaux dans la Saône, qui seule est navigable et fait la richesse du pays.

Les côteaux, à l'ouest, produisent de bons vins ; les plus renommés sont ceux de Givry, Mercurey, Rully, St.-Martin-sous-Montaigu, Montbogre, Rosey, Buxy, Chenôve. . . . Le savant D. Ruinart a cru que Grégoire de Tours en fait mention sous le nom de *vinum Scalonum*, qu'il a trouvé écrit *Cablonum* dans différents manuscrits de ce père de notre histoire, et qu'il croit désigner le vin du Chalonnais. Nous parlerons plus amplement dans la description particulière de ces vins recherchés par les Parisiens, les Lyonnais et les étrangers.

Les environs de la Saône sont renommés par l'excellence des pâturages abondants ; la Bresse Chalonnaise par ses plaines fertiles, bois, rivières, champs, prés, etc.

Le P. Perry ne commence la liste des baillis de Chalon qu'en 1359, tandis qu'ils furent établis par le duc Hugues IV en Bourgogne, et qu'on trouve dans le cartulaire de l'évêché, Pierre de Corbigny, premier bailli de Chalon, en 1244.

Les baillis d'épée, en même temps maîtres des foires, furent Hugues de Verails en 1344, Hélie de Bretonnières en 1360, Gerard de Longchamp en 1364, Guillemot de Marcilly en 1367; ensuite pendant ce siècle, Jean de Foissy, Philippe de Valois, Adam Rémond, Jean de Villers-la-Faye, Guillaume de la Marche; au xv^e siècle, Guichard de St.-Seine, Guillaume de Sercy, seigneur d'Igornay, écuyer de Philippe-le-Bon; J. de Goux de Rupt; Hugues de Villeneuve, chambellan du roi; Antoine de Chazan; au xvi^e siècle, J. de Clugny; Georges de la Guiche, mort en 1576; Nic. de Beaufremont, grand-prévôt de l'hôtel; Claude, son fils, baron de Sennecey, lieutenant-général en Bourgogne; Henri de Sennecey, lieutenant de roi en Mâconnais, tué au siège de Royan en 1622; Cl.-Charles de Sennecey, mort en 1644; Louis Chalon du Blé, blessé à mort au siège de Gravelines en 1648, avec brevet de maréchal de France; son fils Louis Chalon et son petit-fils. . . (Voy. *Minimes, ci-devant*, pag. 232); le marquis de Beringhen, grand-écuyer de France; le marquis de Montenar, gouverneur de Chalon.

Parmi les lieutenants-généraux, on voit Jacques de Beaumont en 1453; J. Anchemant; N. Rabutin; Phil. de Montholon, seigneur d'Orain et de Montjay, en 1562, mort en 1596 (Voy. *sur cette ancienne famille*, t. 2, pag. 555); Etienne Bernard, mort en 1609 (Voy. *Minimes, ci-devant*, pag. 233); J. Bernard, son fils, seigneur de Ste.-Héleine et de Baudrière, mort en 1652; Jacques-Auguste Virey, seigneur du Tartre; Etienne Bernard, depuis président à mortier au Parlement, mort en 1692; Jacques Desbos; Antoine Viard; Louis Girouse de Gallier; J.-Chrysostôme Colmont de Vaugrenant; Etienne Burignot; L. Butard, en 1765; Jean-Louis Bernigaud de Granges, en 1770.

L'édit de création d'un lieutenant criminel en 1522, n'ayant pas eu lieu en Bourgogne, Henri III, par son édit de 1581, créa de nouveau dans tous les bailliages un lieutenant criminel, qu'il appelle dans l'édit de 1586, *lieutenant-général criminel*. Ces officiers ont été Philibert Bernardon, . . . Prisque de Servile, Nic. Perreney, Cl. Girard, Philippe-Marie Masson, . . . Jacques Bataillard, auquel fut uni, par arrêt du conseil en 1763, la charge de président au présidial; Louis Cassian-Dupré de Bouilland, reçu en janvier 1778.

Jacques de la Loge, chanoine, était conseiller du duc au bailliage en 1368, et Mathé de Buézon, son avocat, en 1387; Hugues d'Ye, procureur

du duc , en 1366 ; ses successeurs furent J. Dubois , Jacques de Latrecey , Girard d'Anguyon , Michel Groart , J. Fraignot , en 1414 , etc.

Le bailliage , suivant la déclaration de mars 1778 , est composé d'un bailli d'épée , un lieutenant-général civil , un lieutenant-général criminel , deux lieutenants particuliers , six conseillers , un avocat , un procureur du roi , un greffier en chef , un commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations ; tous les autres offices supprimés ; les procureurs réduits à 20 , les notaires à 12 , ainsi que les huissiers.

Le lieutenant-général , comme *maître des foires* , fait l'ouverture de celle de la St.-Jean , concurremment avec le maire , chacun dans un carrosse ; celui du lieutenant-général va le premier ou prend la droite ; les huissiers du bailliage et les sergents de la mairie marchent ensemble ; les premiers à la droite , les seconds à la gauche. Ils vont aux trois faubourgs s'informer s'il ne se passe rien contre l'ordonnance. Mais cette cérémonie arrive rarement. J'ai vu l'acte de visite faite par Jacques Desbos , lieutenant-général en 1597.

LE PRÉSIDENTIAL , créé en 1696 , est uni au bailliage , ainsi que la chancellerie , depuis 1665 ; les châtellenies ont été réunies par édit de 1749.

Le bailliage tenait jadis ses séances à la porte de Beaune ; l'auditoire fut transféré sur la place du Châtelet , où , en 1643 , fut bâti sur les anciens murs l'hôtel qui est beau. On voit au portail les quatre Vertus cardinales et la statue de Louis XIII. Au même lieu se tient la justice des eaux et forêts.

LA MAITRISE DES EAUX et FORÊTS était appelée sous les ducs , *Gruerie générale* , réunissant Chalon , Autun , Montcenis ; cinq châtellenies portaient par appel leur cause en ce siège , ressortissant nuement au Parlement ; il a été ensuite démembré pour former les maîtrises d'Autun , Mâcon , Belley et la Gruerie de Bourg , et cette maîtrise est demeurée bailliagère , ainsi que les autres du royaume.

Le premier maître particulier , connu sous le nom de *Gruyer* , fut François Bataille , licencié ès lois , chambellan du duc , en 1420 ; Ambland de Neuville , chambellan du duc , en 1434 ; ensuite J. de Maire , seigneur de Château-Renaud , panetier du duc , en 1448 ; Louis de la Chambre de Montfort , seigneur de Ruffey , en 1508 ; Philibert de Morandey , seigneur de Lucenay ; Antoine de Bressey , seigneur de Thaisey ; P. Mathieu du Moulin ; P. son fils ; P. de Loye , en 1600 ; P. son fils ; Guillaume Mailly eut le premier le nom de maître particulier en 1670 ; Claude Gauchat ; François Villot ; N. Barthelemi ; J. Janthial ; D. Boisserand ; Nic. Callard , depuis 1760.

Le roi a dans le ressort de la maîtrise de Chalon 6,495 arpents de bois.

CONSULS , créés par Charles IX à Chalon en 1565. Leur auditoire est

très-propre et bien décoré; il y manque le tableau des anciens consuls, qui serait utile aux familles, comme on le voit à Troyes et dans d'autres villes consulaires.

GRENIER A SEL établi par Philippe-le-Hardi en 1370.

LA CHATELLENIE ROYALE, pour la moitié de la ville au midi, les faubourgs de Ste.-Marie et de St.-Jean-de-Maizel, réunie au bailliage en 1749.

BAILLIAGE TEMPOREL DE L'EVÊCHÉ, dont la justice comprend l'autre moitié de la ville, depuis la rue des Cloutiers seulement, jusqu'à celle des Prêtres, et par appel les autres terres de l'évêché et la seigneurie d'Alley. Il ressortit nuement au Parlement depuis 1482, et au premier chef au présidial; n'a que la justice ordinaire, sans connaître des causes des nobles.

JUSTICES des Chapitres de St.-Vincent et de St.-Georges, de l'abbaye de St.-Pierre, de la commanderie du Temple, qui ressortissent au bailliage et au présidial. Les Bénédictins de St.-Pierre ayant voulu décliner la juridiction ordinaire et porter leurs affaires au grand-conseil, les Etats et le Parlement réclamèrent les privilèges de la Proviuce, et obtinrent en 1764 arrêt par lequel il est détendu de tirer les Bourguignons hors de leur ressort, selon les lettres-patentes de Louis XI, 1476, et de Charles VIII, 1484.

OFFICIALITÉ du diocèse, celle du Chapitre.

BUREAU diocésain. Recette particulière de la recette générale des décimes. Gouvernement particulier dans la lieutenance-générale du Chalonais, avec citadelle et garnison.

LIEUTENANCE des maréchaux de France. Maréchaussée. Justice d'entrepôts des sels. Justice des traites-foraines, dite la *Maîtrise des Ports et Passage*, créée en 1551, qui ressortit au Parlement. Bureau et recette des mêmes traites. Subdélégation de l'intendance. Route de la poste de Dijon à Lyon et des coches par eau de Lyon à Auxonne. Direction et bureau des carrosses et diligences par terre pour Dijon et Paris, et par eau de Chalon à Lyon.

Grand bureau de la ferme du tabac.

MAIRIE.

L'échevinage fut établi en 1256 par le duc Hugues IV, qui créa 4 prud'hommes, dont deux tirés des vassaux de l'évêque et deux de ceux du duc, pour juger tous les forfaits avec le châtelain, exercer la police. La charte est dans Perry, pag. 69, pr. Il n'y avait alors en cette ville que 300 feux.

L'assemblée se tenait la veille de la St.-Jean aux halles, ensuite aux Carmes, auxquels elles furent cédées en partie, et depuis quelques années elle se tient à l'Hôtel-de-Ville le 31 décembre.

Philippe-le-Bon permit, en 1422, aux habitants de continuer leurs échevins pendant 3 ans. Le maréchal de Bandricourt, gouverneur, déclara que les 4 échevins étaient *conjuges* en la châtellenie royale, et *concapitaines* de la ville. Ils avaient la garde des clefs et le droit, en temps de guerre, de péril éminent, de choisir un capitaine pour la défendre; ce qui caractérise une ville municipale. Girard de Bourbon, sire de la Boulaye, fut élu capitaine en 1422; Cl. de Brancion en 1491; Antoine de Chazans en 1498; Phil. de Buxi en 1511; Philippe de Lugny en 1525; Georges Damas de Marcilli; Charles de St-Léger, baron de Rully; Philibert de Montconis; Claude de Baufremont, baron de Sennecey; Henri son fils, en 1590 : le dernier a été le marquis d'Uxelles.

Le maire n'a été créé qu'en 1561 par Charles IX, avec juridiction politique civile et criminelle en première instance, comme es autres bonnes villes du duché, *en considération*, dit le roi, *de ce que Chalon est l'une des meilleures et des plus considérables villes de notre duché de Bourgogne, située en pays limitrophe, où affluent plusieurs étrangers* (Voy. Perry, pag. 97, pr).

Le premier fut Jean Renaudin, lieutenant-général en la chancellerie, qui le fut encore en 1569; ensuite André Leclerc; André Burignot; Philippe Bataille, écuyer, conseiller au bailliage, qui, sur l'avis de son prédécesseur, empêcha l'exécution de la St.-Barthélemi dans sa patrie; Cl. Perraut, François et Louis de Thésut, dont l'un était conseiller au bailliage et l'autre juge-châtelain; Nic. Julien, quatre fois maire; Pierre Beuverand en 1585; Jean-Baptiste son fils, lieutenant-général en la chancellerie, seigneur de Panissière et de la Loyère, en 1592; Philibert Bernardon, Edme Gallois du Perrou : au xvii^e siècle, Guillaume Lantin, Jacques de Mucie, Nic. Perreney; Jacques Beuverand, Abraham Perraut, Cl. Tapin, l'avocat Bernard Durand, en 1616; Cl. de Pontoux de Granges; Louis Perry, père de l'historien; J. Janthial, Cl. Enoch Virey, Edme Julien, Guillaume Jornot, Adam Joly, Cl. Quarré, conseiller au bailliage, 1642; Cl. Cretin, Barthelemi Magnien trois fois, P. d'Hoges pour la deuxième fois en 1658.

On voit ensuite les Blondeau, Julien, Virey, Guillier, Bertaud, Mailly, Chaudeau, Joly, Masson; depuis Jacques Janthial, en 1692, les maires ont été à vie. Antoine Noirot, Fr. Gauthier de Chamirey, Cl. Perrault, Cl. son fils sont les quatre derniers; l'actuel depuis 1776, est François Noirot.

Le maire a la police générale, même dans le grand cloître de la cathédrale, par décision du roi en 1753, quoique, suivant différents arrêts du conseil d'Etat, l'exercice de la voirie n'eût pas lieu dans le cloître des églises cathédrales. La qualité de capitaine, que nommaient les habi-

tants depuis 1477, est maintenant attachée à la personne du maire qui a le titre, comme à Dijon, de colonel de la milice bourgeoise et chef des armes.

L'Hôtel-de-Ville, décoré d'une belle salle, a été construit par le maire Louis Gauthier, qui fit mettre les archives dans le meilleur ordre. La salle, fort ornée, est due à Claude Perrault en 1754.

On perdit beaucoup de titres lorsque la foudre tomba sur la tour de la Maison-de-Ville en 1549, et lors des troubles de religion en 1562. 4,000 soldats italiens et lorrains, en 1594, ayant forcé les tours de la porte du Change, pillèrent et brûlèrent les papiers qu'on y avait déposés.

Remarquons que les Chalonnais, soigneux de perpétuer les noms des bons citoyens bienfaiteurs des pauvres, de l'hôpital et du collège, les conservent sur quatorze grands tableaux en bronze ou en fer-blanc, dans la galerie de l'Hôtel-de-Ville. On voit dans cette honorable liste les Druot, Germigny, Lasne, Pontoux, Guillaud, Tisserand, Mathieu, Vadot, Beuverand.

Chalon est la 4^e ville qui députe aux Etats de la Province, et la 5^e qui nomme l'élu du tiers-état, suivant le rang réglé par provision; car, quoique ville ancienne et épiscopale, et qu'elle eût précédé celle de Beaune aux Etats de 1460, 1542, 1568, elle fut supplantée par les députés de Beaune. Ceux même de Nuits et de St.-Jean-de-Losne lui disputèrent la préséance; ce qui occasionna un grand procès sous Henri IV. Chalon justifia son droit par un Mémoire de Bernard Durand, assez bien fait pour le temps, et qu'on trouve au premier volume de l'illustre Orban-dale.

L'avocat soutient « que Chalon, dans tous les idiomes orientaux, signifie » *paix*, et en grec *le beau, le bon et l'honnête*. Il est le cœur des deux » Bourgognes, le rempart tracé au plus fertile territoire de France, un » abord fameux du commerce; ce fut la demeure des Eduens, le magasin » de César, la retraite des armées impériales, le séjour des papes, le » siège des rois de Bourgogne, et la maison des comtes.

» Au contraire, la ville de Nuits porte un vrai nom de calamité, mal- » heurs et afflictions; n'a aucune marque d'antiquité, pour n'avoir été » qu'un abergement et un village. »

L'auteur paraît très-piqué de ce que les Nuitons osèrent dire en pleine audience que Chalon était situé sous le signe de la vierge, *signe féminin*, sans *force et sans vertu*. Il prétend que St.-Jean-de-Losne est sous l'*écrevisse* qui est un signe cornu, humide, nocturnal, féminin, aquatique, froid, septentrional, mobile, flegmatique.

« Les antiquités de Nuits, dit-il, sont plus obscures que la nuit même. »

Malgré ces belles raisons, les deux villes gagnèrent leur cause et eurent un siège par provision à l'élection avant Chalon, parce que leur droit de

commune était plus ancien. Nuits l'ayant reçu en 1212, St.-Jean-de-Losne en 1252.

Les maires de Chalon élus aux Etats ont été : Nic. Julien en 1580, Jacques de Mucie en 1608, Edme Julien en 1639, Benott Julien en 1661, Jean Noirot en 1706, Louis-François Gauthier en 1742 ; le maire actuel, François Noirot, sera élu dans 5 ans.

PRIVILÈGES DE LA VILLE.

L'avocat Durand fit en 1604 un petit recueil des privilèges accordés à Chalon par les différents souverains, et dont plusieurs n'ont plus lieu :

1° L'exemption de taille et exactions indues, par Hugues IV en 1234, moyennant 15 s. par an, payables par les plus riches ; c'est le même prince qui accorda le droit de commune avec quatre échevins et huit prud'hommes ;

2° Celui d'élire un capitaine en temps de guerre, donné par les ducs, confirmé par Louis XII en 1505 ;

3° Celui d'acquérir et posséder terres et seigneuries en fief et franc-aleu, sans payer finance, octroyé par Louis XII en 1509 et par Henri II en 1553 ;

4° Celui de chasser à cors et à cris, de pêcher dans la Saône à trois lieues de distance, concédé par Hugues IV : ce droit est renouvelé chaque année par une pêche publique ;

5° Les enfants de Chalon pouvaient être reçus *sans enquêtes* en tout monastère où la noblesse était requise ;

6° La franchise des péages, tant à Chalon qu'à trois lieues la ronde, par titre de 1221, 1289, confirmé par le roi Jean en 1361, par le duc Philippe en 1402, et par plusieurs arrêts et sentences, notamment par celle du juge royal de St.-Gengoux en 1445 contre Jean de Vienne, baron de Buxy et de Ghagny ; et par arrêt de 1582 contre Guillaume de Gagné, seigneur de Verdun. Les ducs avaient à Chalon trois sortes de péages, le *rivaige*, le *tentiers* et l'*avalage*, dont les habitants sont déclarés exempts en 1474, ainsi que de la *buchaille* pour entrée du bois, par sentence de 1485, et de l'entrée des vins par une autre de 1598 ;

7° Ils ne peuvent être mis en prison pour forfait, *s'ils ont du bien pour garantir le corps*, et que le forfait ne soit pas punissable par la mort ;

8° Le droit d'*inquilin* qu'on lève sur le louage des maisons appartenantes à ceux qui ne sont pas habitants. La tour de Marcilly en fut exempte par traité avec les échevins en 1400 ;

9° La franchise des foires dont on parlera. Les monnaies étrangères y avaient cours sans distinction. Les marchands forains pouvaient tester, et n'étaient sujets à aucun droit d'aubaine.

Ces privilèges ont été confirmés par Louis XI en 1477, par Louis XII, étant à Chalon, en 1500; par François I^{er}, 1516, Henri III, 1574, Henri IV, 1595, et par Louis XIV, 1644.

JEU DE L'ARQUEBUSE, composé de 24 chevaliers, a rendu le grand prix en 1653, en 1678, 1700 et 1728, dans le pâquier Gloriette, près de la place d'armes et de la citadelle. La ville a joué de ce pâquier propriétairement et sans contradiction jusqu'en 1729, que les Bénédictins de St.-Pierre l'ont voulu troubler par un procès encore pendant au Conseil du roi. L'emplacement actuel de l'Arquebuse appartient à la ville qui l'a construit à ses frais.

LE JEU D'ARBALÈTE, fort ancien, dans le préau des halles à l'ouest, fut détruit en 1360 et transporté plus près. Il fut encore renversé en 1494, et rétabli en 1526. Les chevaliers vendirent leur place en 1666 pour 4,000 liv. aux Visitandines, et se bâtirent au bout du préau du côté de la ville. Cet exercice a cessé.

Il y avait aussi dès 1427 UN JEU DE L'ARC dans le pâquier Gloriette, au-delà du bras de la rivière; il fut rasé en 1564. La ville accorda un autre emplacement derrière le cimetière et les casernes de la Motte. Mais les Minimes depuis s'étant plaints de l'incommodité que les chevaliers leur causaient durant les offices, on leur donna en 1605 un troisième endroit entre la place de l'Etape et le canal Gloriette; ils l'échangèrent avec les Ursulines pour la place voisine où ils sont maintenant. Le jeu du pistolet a été réuni à celui de l'arc.

A cette occasion je dois rappeler que Jacques de Lalain tint à Chalon un grand pas d'armes en 1449, comme Pierre de Beaufremont avait fait à la Charme de Marcenay cinq ans auparavant. Peut-être n'était-il pas content de sa *dame* qui ne lui avait pas donné l'*emprise d'amour* (comme écharpes, bracelets, cordons, etc); car il fit peindre sur son pavillon, à côté de la Vierge tenant son fils, le portrait d'une dame richement vêtue, qui avait la mine d'une pleureuse, versant des larmes qui tombaient dans une fontaine sur laquelle une licorne était assise. On y voyait trois *targes*; la première blanche, pour la hache; la seconde de couleur violette, pour l'épée; la troisième noire, pour la lance; toutes semées de larmes bleues; d'où la dame fut nommée la *Dame de Plors*, et la fontaine, la *fontaine de Plors* (pleurs).

Pierre de Chandios, gentilhomme bourguignon qui avait touché la targe blanche, parut dans la lice, armé de toutes pièces, le bassin en tête et la cotte d'armes sur les épaules, et disputa devant le juge d'armes le prix à J. de Lalain. Charles, duc d'Orléans, et Marie de Clèves, sa femme, furent témoins de ce tournoi, ainsi que Jean de Crequi qui revenait de la Palestine. C'est alors que le duc d'Orléans fit chevalier de son

Ordre du Porc-Epic Claude de St.-Julien de Baleure, bisaïeul de l'historien, qui rapporte, pag. 156, ses lettres de chevalerie.

FOIRES; COMMERCE.

Les deux foires franches appelées, l'une *Froide* ou des *Brandons*, l'autre *Chaude* ou de la St.-Jean, sont très-anciennes, et ont été fameuses sous les comtes et les ducs. On les annonçait jusqu'en Lombardie. Elles attiraient des négociants de toute l'Europe, et duraient un mois. Elles existaient dès 1236, et ont été confirmées par les ducs et par Louis XIV en 1643.

Le châtelain, préposé pour la garde de la ville, était obligé de faire le guet pendant ce temps. Le bailli, appelé aussi *Maitre des foires*, rendait justice. Le terrier de 1437 dit « que le *Maitre* tiendra sa Cour deux fois » le jour, et aura la connaissance de toutes causes assignées devant lui, » la Cour du châtelain cessant alors. » Ce terrier rappelle là-dessus les ordonnances de 1362, 1372. Ces foires si renommées ayant diminué par la longue durée des guerres avec les Anglais, Philippe-le-Bon voulant les rétablir, leur accorda de nouveaux privilèges par sa charte de 1465. Il créa, comme à Lyon, conservateur et gardien le bailli maitre des foires, ou son lieutenant.

Les grandes halles, en la place des Carmes, étaient destinées pour recevoir les marchands et leurs denrées. Elles étaient partagées en grandes et petites loges. La grande loge pour les drapiers contenait 98 loges; elle occupait l'enclos des Ursulines, partie de celui des Visitandines, jusqu'au canal Gloriette. Un fossé régnait autour des halles; on y entrait par un pont dont il est souvent parlé dans les comptes.

Les marchands en soie d'Arras, de Beaumont, de Marville, étaient placés dans la grande loge de la draperie qui était à l'entrée de la ville. Les draps étaient étalés près des murailles et vers le pré. Les marchands d'Ypres, de Gand, Douay, Tournay, Valenciennes, vendaient en gros; de même ceux de Chalon-sur-Marne, d'Aubenton, de Troyes, ainsi que les Picards, Lyonnais, Parisiens, Milanais. . . Les Dijonnais avaient leur place au sortir de la grande halle, et vendaient en détail avec ceux de Rouen, de Lille; la pelleterie, pour ceux de Châtillon, de Saulieu, avait son quartier vers l'abbaye de St.-Pierre.

Les selliers et chapeliers étaient logés à la porte au *Change*, où les changeurs de Mâcon, de Beaune et de Lyon avaient leurs comptoirs. Le quartier des Allemands était sur la Saône dans une maison à différents étages. Les boutiques d'épicerie se tenaient auprès du Châtelet. Les fripiers occupaient 42 loges. Les barbiers étaient répandus dans la prairie. Les terreaux du Châtelet avaient été réservés pour 12 chambres, où l'on

déposait le fer et le cuir. Les juifs logeaient dans la rue dite aujourd'hui la *grand'rue*, tirant de la vieille porte de Beaune au pont de la Saône, et dont ils furent chassés en 1316.

Pour entretenir le bon ordre et conserver la police, les magistrats de plusieurs villes de la Province étaient obligés de venir faire la garde pendant la foire, publiée par le trompette dans toutes les places publiques. Le premier jour était destiné pour le châtelain de Chalon; le deuxième, pour le vierg d'Autun et le prévôt de Beaune; le troisième, pour le prévôt de Dijon; le quatrième, pour celui d'Auxonne. La garde de nuit se faisait par des hommes armés, dont le vicomte en devait fournir trois.

Ces foires, quoique déchues, sont encore si franches, que pendant leur durée les Chalonnais et étrangers ne peuvent être arrêtés pour dettes; comme il fut jugé en 1776 contre un huissier qui fut pris à partie, et paya dommages et intérêts pour avoir appréhendé au corps un marchand étranger. Par arrêt du Conseil de 1612, ils doivent jouir de l'exemption du droit de traites-foraines et d'entrée des marchandises pendant les foires, où se rendent encore les tanneurs de toute la Province et les marchands de fer.

On voit par ce détail combien le commerce de Chalon était considérable et animé; mais les choses sont bien changées. De 12 tanneries, il n'en reste aucune depuis l'établissement des droits sur les cuirs (Voy. tom. 2, pag. 13). Il n'y a plus qu'une manufacture à l'hôpital général, qui emploie les laines du pays. On y fabrique droguets, tiretaine, serge, bas et bonnets... Plusieurs marchands avaient dessein d'élever de semblables fabriques, mais ils ont été arrêtés par des entraves multipliées. On assujettit nos draps, même les couvertures de laine, à des plombs, à des marques; on est accablé de visites continuelles des plus gênantes, comme si Chalon était une ville d'entrée ou de sortie du royaume. Les saisies faites sans cesse, sous prétexte du défaut de plomb, sur des droguets, bas, bonnets fabriqués dans le Gévaudan, l'Auvergne et le Dauphiné, dont le dépôt est à Chalon, troublent le commerce et jettent dans un découragement général.

Tant que dureront de pareilles entraves (ignorées sans doute d'un bon roi qui ambitionne le titre de père du peuple), l'on verra diminuer sensiblement la fabrication de nos laines nationales. « Le commerce, dit le » sage Montesquieu, parcourt la terre; il fuit d'où il est opprimé, et se » repose où on le laisse respirer. »

La quantité d'octrois, de péages, de droits de passage, etc. . . ., accable les marchands par eau. Dix quintaux pesants de marchandises paient environ 45 liv. de Chalon à Lyon, pour faire 24 lieues. S'il n'y avait point de droits, on les ferait conduire pour 4 liv. 10 sols. M. Antoine, page

243, de la *Navig. en Bourgogne*, présente le tableau effrayant des droits sur la Saône, et démontre qu'un millier pesant paie de Pontailier à Lyon 24 liv. 1 s. 6 deniers, sans les sols pour livre établis au profit du roi. « Pour rendre la navigation plus sûre et plus commode, il faudrait, » ajoute cet auteur patriote, des chemins rivaux et des ponts, pour lesquels objets les droits ont été accordés, et surtout supprimer les péages et modérer les octrois. »

Chalon, par arrêt du Conseil 1664, fut destiné à être l'entrepôt pour la jonction des deux mers. Mais il serait plus utile au commerce de cette ville de lever tous les droits sur la Saône que de faire le canal projeté. Elle est, par sa situation, le dépôt nécessaire de toutes les denrées que la Bourgogne envoie à l'étranger, et qu'elle en reçoit. C'est là que le Mâconnais, le Lyonnais, le Dauphinois. . . vient charger le blé, le chanvre, le vin, le fer, en un mot tout ce que le sol de son pays lui refuse ou qui n'est point l'objet de son industrie.

Ce port est le plus considérable de la Saône ; mais il n'est pas facile de dire au juste, remarque M. Antoine, pag. 239, quelle est l'étendue de son commerce, parce que les voitures de la ferme en font une bonne partie, notamment pour les marchandises en balle et en barrique ; quant aux autres denrées, on peut compter, dit-il, sur l'expédition de 400 bateaux par année, dont le plus grand nombre en bois, charbon, foin, blé. . . ; l'épicerie tirée de source, la commission des vins font encore deux branches de commerce intérieur fort considérable.

L'able ou ablette, petit poisson à écaille argentine, est fort commun dans la Saône. On enlève l'écaille, et après l'avoir lavée et préparée, on l'envoie à Paris pour couvrir les grains de perles de collier. On la vend 15 à 18 liv. la livre, 25 il y a 20 ans, lorsqu'une seule femme avait le secret de la préparation. Présentement presque tous les pêcheurs savent la préparer. Près de St.-Jean-de-Maizel est une fabrique de cette espèce, où j'ai vu dix mille grains de verre creux devenir en un jour brillants et argentés. On nomme la liqueur argentine tirée de ce poisson, *essence d'orient*. Cette matière brillante ne se trouve pas seulement sur les écailles de l'able ; la membrane qui enveloppe l'estomac et les intestins en est toute parsemée.

On a tué sur la Saône, vers le bastion de St.-Jean, en 1750, un onocrotale, espèce de pélican, appelé *grand gosier*, de 9 pieds d'envergure et de 7 de hauteur. J'ai vu le plumage très-blanc, et son bec qui a 18 pouces de longueur. Cet oiseau étranger avait une *blaque* ou poche fort large sous la gorge. La plupart des fumeurs en Amérique se servent de ce sac pour mettre leur tabac haché (Voy. le *Dict. d'Hist. nat. de Val-*

mont, où il en est parlé). On en a tué quatre à Chalon, dont un fut empaillé par le P. Fourcault, minime.

Il tombe quelquefois en hiver dans la Saône des cygnes, des oies sauvages, etc.

ANTIQUITÉS.

Chalon a été renversé tant de fois, comme on l'a vu, qu'à peine y reste-t-il quelques vestiges d'antiquités. Le P. Bertaut, dans son illustre Orbandale, nous a conservé les dessins de plusieurs statues de Mercure, Vénus, Laocoon, ... qui sont perdues. Sur la grande place est une belle colonne de granit, d'environ 12 pieds de haut, trouvée au Pontet (l'ancienne porte d'Autun), sur laquelle on a élevé une croix. Aux murs de la citadelle, du côté du nord, on a incrusté une figure de femme qui tient une corne d'abondance et des fleurs; sur le mur d'un autre bastion est celle de la Fortune; dans le bastion de St.-Jean, près l'ancienne porte, est celle de la Prudence.

On juge par la quantité d'urnes, de lacrymatoires, lampes sépulcrales dessinées par le P. Bertaut, et trouvées sur le chemin de la citadelle, que c'était là jadis le cimetière des Gaulois et des Romains, comme il l'a été des premiers Chrétiens. On voit encore dans le jardin du major un vieux tombeau en forme d'auge. Dans l'emplacement de la justice consulaire était un reste de temple de Diane avec ses attributs, nymphes, chasseurs, lévriers enchaînés; tout fut brisé en construisant cet hôtel. Ainsi l'ignorance gothique d'un architecte, en ouvrant en 1759 les fondations d'un corps avancé joignant les anciens murs près l'hôtel de Rully, brisa une corniche de 24 pieds, cassée en deux parties, dont la frise sculptée annonçait un ouvrage romain, et bâtit sur le solide où vraisemblablement était un portique ou un temple. Dans le voisinage, sur la même ligne, plusieurs colonnes ont été enterrées dans les fondations des maisons nouvelles construites par les chanoines de St.-Georges, en 1768; plus loin, des maisons se sont trouvées à double voûte; en creusant à 12, 15 pieds, on découvrit des poutres et d'autres matériaux; ce qui prouve le bouleversement de Chalon. On peut joindre ces traits d'indifférence, pour la belle antiquité, à ceux que j'ai rapportés sur Autun (*tom 2, pag. 519*).

Quinze petits dieux pénates ou laraires en bronze, trouvés à Fragne en 1762, et remis à M. le comte de Caylus, qui les estimait du temps d'Auguste; un temple à Melecey gravé dans l'illustre Orbandale et dans D. Montfaucon; quantité de médailles du haut Empire découvertes aux environs de Chalon; quatre grandes voies qui, d'Autun, de Langres, de Lyon et de Besançon aboutissaient à Chalon; des urnes à Mercurey, à

Sens près Sennecey ; un large tombeau avec une belle inscription romaine à St.-Loup-de-Varennnes (Voy. *ce village*) ; quantité d'autres déterrés à St.-Martin-des-Champs , à St.-Jean-des-Vignes , à Montbogre , à St.-Valerin , à Cules et dans les villages de la Côte , tout annonce que ce pays était habité du temps des Celtes et des Romains.

Le nom de *Caballo-dunum* , donné à Chalon dans la notice de l'Empire , semble marquer que cette ville , du temps des empereurs , était située sur une petite éminence , et qu'elle s'étendit ensuite jusqu'à 400 pas de la Saône.

On croit pouvoir désigner , à vue des lieux , l'ancien *Castrum* ou *Opidum* qui formait un ovale au sud , depuis la porte au Change où existent deux grosses tours à moitié masquées , baignées jadis par le bras de la Saône , commençaient les murs qui suivaient jusqu'aux prisons. Le Châtelet , *Castellum* , est construit sur ces vieux murs qui continuaient derrière le cloître du Chapitre et le palais épiscopal jusqu'au collège , et de là continuant jusqu'aux petites Boucheries , où quelques tours à moitié rasées avoisinent les Jacobines. On voit encore les restes de la porte d'Autun , sur lesquels est une statue de St.-André , patron d'une paroisse détruite , dont la rue montait à St.-Pierre. Le chœur de St.-Georges , l'hôtel de Rully , ont été bâtis sur les anciennes murailles , ainsi que partie de l'église du Séminaire , près de laquelle on en aperçoit de gros morceaux de murs qui vont jusqu'aux belles tours rondes en bossage , prises par quelques-uns pour l'entrée du palais de Gontran qui augmenta l'enceinte en briques entre l'évêché et le faubourg Ste.-Marie.

Ces murs étaient soutenus par des tours épaisses , à la distance de 80 à 100 pieds chacune ; on en voit encore quelques-unes à moitié démolies. J'en ai remarqué deux dans la cave et le jardin d'une maison du Chapitre , joignant le treige pratiqué dans le même mur ; une autre à la petite porte du cloître ; une dans la rue du Châtelet ; deux au jardin de M. Galand ; une autre ruinée près du collège à gauche , etc. La tour *Saudon* subsiste encore , partie de celle de Montaigu , de Marcilly , etc. C'est derrière le chœur de St.-Georges et de l'hôtel de Rully qu'on voit les morceaux les mieux conservés , et les murs revêtus comme ceux d'Autun , qui annoncent une construction romaine. On y remarque l'incrustation de trois cordons distancés et vernissés , qui peuvent avoir donné lieu aux trois *orles* dorés , d'où certains romanciers ont donné à Chalon le nom fastueux d'*illustre Orbandale*.

Les fortifications au-delà des tours et des murs consistaient en plusieurs tours avancées ; le clocher des Carmes est construit sur une de ces tours. On a détruit depuis peu la tour *Lubert* ou Lambert , près du bu-

reau des carrosses. Vis-à-vis le pont , en démolissant des masures , on a découvert deux aqueducs.

Cette ville , malgré ses ruines multipliées , s'étendit encore. Sa situation agréable , le zèle de ses habitants enrichis par le commerce , les bienfaits des princes qui en aimaient le séjour , la firent renaitre de ses cendres , encore plus éclatante. Elle eut des faubourgs considérables avant que François I^{er} enfermât dans la nouvelle enceinte celui de St.-Jean-de-Maizel ; et avant la construction de la citadelle par Charles IX , celui de St.-André s'avancait depuis les Jacobines au-delà de la citadelle ; plus loin celui de St.-Alexandre , où l'on voyait l'hôpital de St.-Eloy , le bourg et l'église de Ste.-Croix jusqu'au-delà de St.-Jean-des-Vignes. Le connétable de Bourbon ruina en partie ces faubourgs en 1514 pour fortifier Chalon ; il restait encore à celui de Ste.-Croix 27 chefs de famille en 1566 , et 47 à St.-André.

Un large bras de la Saône environnait les faubourgs à l'ouest. Il était tiré deux lieues plus haut près de Gergy , passait au bas de Sassenay , de Crissey et de St.-Jean-des-Vignes , reste de l'ancien bourg de St.-Alexandre , et suivait le bas de la prairie ; on l'appelait le *fossé de Chalon* , creusé pour la défense de la place ; plusieurs même le regardent comme un ouvrage romain , ou celtique selon d'autres.

Les habitants de Sassenay , ayant détourné l'eau de ce canal par un fossé de 30 pieds de large qui rentrait dans la Saône , eurent ordre de le boucher et de le combler , à peine d'être déclarés rebelles au duc , en 1418. Ce fossé était auprès du *Crôt Mortreuil* , où les Chalonnais ont droit de pêche , par acte de 1435 , contre les habitants de Crissey.

Ce canal coulait entre St.-Jean-des-Vignes et le pâquier *Mariange* , et fut curé en 1465 : de là entre le bourg Ste.-Croix et l'abbaye de St.-Pierre , traversait le pâquier *Gloriette* et rentrait dans la Saône au-delà du faubourg St.-Jean-de-Maizel , où il s'appelait la *Roye Perussot* , à présent la *Grange Frangey* ; le fossé de Ste.-Marie n'était que le déchargoir du bras de la rivière.

L'ancien Chalon , fermé de deux enceintes , avait quatre portes éloignées chacune de 200 toises des vieux murs ; la première se nommait la *Barrière* ou *grande porte de Pontet* , située au fossé sur le bras de la Saône , et fortifiée de deux bonnes tours , dont la dernière fut démolie en 1457. La deuxième , dans la haute enceinte , s'appelait la *petite porte du Pontet* , depuis la porte de *Beaune*. C'est par là que les évêques faisaient leur première entrée , prêtaient serment entre les mains des échevins de conserver les droits et privilèges des habitants ; pendant cette cérémonie on tenait la porte fermée , qui ne s'ouvrait qu'après le serment : ainsi fut reçu Philibert de Vienne en 1408. Louis Guillard , pour éviter le cérémonial ,

traversa la prairie, et entra par la portelle de la Motte, tandis que les échevins l'attendaient.

La troisième, dite du *Châtel* ou de *Gloriette*, n'était plus qu'une fausse porte en 1570, et murée en 1604. La quatrième, celle de *Maizel* proche la Saône, qui, tombant de vétusté en 1490, fut changée en 1545 et portée à 150 toises de la rivière; elle fut encore murée en 1585 comme trop étroite et mal placée. La nouvelle n'a été finie qu'en 1603. Maintenant quatre portes : celle de Beaune, de Lyon, de Ste.-Marie et la porte orientale de St.-Laurent.

Pour communiquer à celle-ci on avait construit un pont de bois; il en est fait mention en 1224. Il était tombé sous le duc Jean, qui permit de faire fabriquer 1,000 marcs d'argent fin à la Monnaie de St.-Laurent pour être employés à la construction du pont. Philippe-le-Bon donna 300 liv. en 1422. Il ne fut fini en pierre qu'en 1508. On y voyait les armes de Louis de la Tremouille, gouverneur de Bourgogne, et de Philippe Chabot-Brion, amiral de France. Ce distique latin est sur une pierre au milieu du pont, à droite :

Quem cernis rigido constructum marmore pontem,
Antè fatiscebat lignea congeries.

ANCIENS HOTELS.

Chalon ayant été longtemps le séjour des rois de Bourgogne, des comtes du pays, et étant voisin de Germoles, où les ducs des deux races se plaisaient beaucoup, les grands seigneurs avaient leurs hôtels en cette ville, pour être à portée de leur faire la cour.

Gontran avait son palais au Châtelet, qui devint celui de Charles-le-Chauve, où ce prince faisait battre monnaie.

Il est souvent parlé de la TOUR DE VERDUN, où les seigneurs du lieu résidaient aux XII^e et XIII^e siècles. On croit qu'elle était derrière le cloître où est la tour de Rolin que St.-Julien appelle la *maison d'Emery*, d'une terre du chancelier, et dit avoir été la *tour du Blé*, cédée à Rolin : un de ses héritiers la vendit à Jean Tisserand, conseiller au Parlement.

Les DAMAS, sires de Marcilly, avaient la tour de Marcilly, à laquelle était attaché le titre de vicomte, conservé par le P. Jean-Bernard de Sassenay. Bernard du Tarte, son auteur, en vendant la tour à la famille Roneaux en 1733, se réserva la glèbe du fief de la vicomté, à laquelle est attaché un terrier composé de plusieurs redevances et droits seigneuriaux; Jacques Callard de Thésut acquit cette tour et le jardin des héritiers Roneaux en 1774.

Les sires DE MONTAIGU, puînés de la Maison de Bourgogne, avaient leur hôtel à la tour de Montaigu, près St.-Georges. Guillaume de Montaigu

reconnait en 1283 que sa maison était fief de St.-Pierre. A cette tour était attaché le patronage de la collégiale de St.-Georges, qui, des Paillart, des ducs de Longueville et de Nemours, avait passé à la baronnie de Chagny ; maintenant à l'évêque depuis Henri Félix. (Voy. *ci-devant*, pag. 224, *in fine*.)

L'HÔTEL SAUDON, demeure des anciens seigneurs de ce nom, était un lieu de franchise. La tour subsiste encore, et sert de clocher au séminaire. On voit un Girard de Saudon en 1203 ; Henri de Saudon, damoiseau en 1283 ; Henri de Saudon, doyen de Chalon, en 1357.

PIERRE DE GOUX, chevalier, depuis chancelier de Bourgogne, avait son HÔTEL rue St.-Georges : il devait au duc 6 l. de rente, qu'il lui assigna sur plusieurs autres maisons en 1453.

Dans la même rue est l'HÔTEL des anciens barons de Sennecey, réparé en 1580. On lit au-dessus : HÔTEL DE SENESCE, avec les armes de Beaufremont.

Une vieille tour porte encore le nom de *Nemours*, depuis l'hôtel de Rully, rebâti par Enoch Virey, et occupé par le président Masson, acheté depuis 30 ans par le marquis de Rully, qui vient de le vendre à la ville.

Aussi la rue St.-Georges était appelée *la rue des Nobles*.

Nic. Rolin occupait la tour de Verdun depuis la CHANCELLERIE, sur laquelle on voit ses armes (3 clefs) ; aujourd'hui maison canoniale ; elle passa aux Labaume de Montrevel, fut acquise par les Minimes, et échangée depuis avec le Chapitre. Le duc de Mayenne y logeait avec son fils durant la ligue (1).

JANUS D'OR, un des principaux officiers de Philippe-le-Bon, avait sa maison à St.-Laurent, qu'il céda aux Cordeliers. Le Parlement tenait ses séances en la maison de Josserand Crepier.

L'hôtel de l'abbé de la Ferté était en l'emplacement actuel de l'abbaye de Saint-Pierre : on fit un fossé devant en 1495. L'abbé de Cluny logeait à St.-Jean-de-Maizel en son prieuré ; celui de St.-Benigne au prieuré de Ste.-Marie ; celui de St.-Pierre de Mâcon, avant la sécularisation, au prieuré de Ste.-Croix.

Béatrix de Chalon donna sa maison de GRAVIÈRE à l'abbé de Tournus en 1226 ; l'abbé la remit à Jean de Montbelet ; celui-ci à Berberet, châtelain de Plottes ; enfin l'abbé Jean la réunit à son monastère, qui l'acensa 30 liv. Le dernier remboursement, qui n'était plus que de 5 l. de rente, a été fait en 1712 par les Carmes, qui occupent une partie de cette maison. (Voy. *Hist. de Tournus*, par Juenin.)

(1) Le Chapitre l'acquît en 1574, par échange, de N. Tisserand, conseiller au Parlement.

Cependant il paraît que la *Gravière* était près du pont de Saône , proche la Boucherie , où MM. de la Ferté viennent de bâtir. Le treige, cédé par la ville , portait encore le nom de la *Gravière* ; peut-être y avait-il 2 maisons de ce nom , la grande et petite Gravière.

Le commandeur de Belle-Croix avait son hôtel rue aux Fèvres , où est mort le fameux Desbarreaux. L'ancienne tour forme l'escalier. Les barons de Brancion , d'Uxelles , de Mello , de Givry , avaient aussi leurs hôtels à Chalon.

« D'où est venu , dit St.-Julien , p. 431 , que les Chalonnais sont nom-
» més par leurs voisins , *Nobles de Chalon* ; joint qu'ils sont autant gra-
» cieux , de franc et bon cœur , envers ceux qui abordent en leur ville ,
» qu'autres habitants du royaume. » Ils ont conservé cet aimable caractère de politesse et de générosité qui rend le séjour de leur ville délicieux aux étrangers.

PROMENADES.

Les dehors de Chalon , autrefois hérissés de tours , bastions , contrescarpes , ont été changés en agréables promenades plantées d'arbres. C'est surtout au zèle patriotique et à l'intelligence active du maire Claude Perrault qu'on en est redevable. Celle du bastion de Sainte-Marie est délicieuse par l'agrément de la vue sur le canal de la Saône et sur les prairies qu'elle arrose. On y lit une inscription datée de 1752 , qui commence déjà à s'effacer.

Le pâquier de Gloriette est très-fréquenté ; c'est l'endroit où l'on tire les grands prix. Près du fossé de la citadelle étaient 2 piliers butant de la porte ancienne du côté de St.-Côme. Le bastion de St.-Jean-de-Maizel , planté sous Henri Félix , est très-agréable.

Une des plus gracieuses promenades est sur la longue chaussée de St.-Laurent à St.-Marcel , ombragée d'un double rang d'arbres , faite durant l'élection du même Henri Félix. Les ponts des lacs d'Orléans furent ruinés du temps des Hongres qui ravagèrent la Bourgogne au x^e siècle , et n'avaient point été rétablis. St.-Julien de Baleure se plaint de son temps de ce qu'ils n'avaient pas été *restitués* ; « parce que , dit-il , pag. 419 , la bourse d'un
» seul homme ne s'est trouvée suffisante : les princes prennent bien les
» deniers de haults passages , reue et traites-foraines , jadis introduits
» pour les réparations des chemins , réfection des ponts et curées des
» rivières ; mais de satisfaire aux charges , il n'en est plus de nouvelle ;....
» bref , nous n'avons plus de Brunehaut pour faire des ponts et levées. » Mais nous avons des États qui veillent à la sûreté et à la réparation des chemins et des chaussées.

La belle place d'Armes , décorée d'une fontaine à 4 tuyaux , destinée au marché des grosses denrées , fut aplanie en 1592 ; celle de St.-Vincent

fut agrandie en 1679 aux frais de la ville. En démolissant une cave , on trouva un trésor en monnaie d'or et d'argent , dont les moins anciennes étaient de Louis-le-Débonnaire ; ce qui dénote que ce trésor avait été caché lors de l'incendie de Chalon par Lothaire. Pour éviter un procès, un tiers fut adjugé au propriétaire de la maison , l'autre aux fermiers du domaine, le 3^e à l'évêque haut-justicier qui le remit à l'hôpital.

Chalon s'embellit chaque jour ; les maisons en bois disparaissent peu à peu , et les rues s'élargissent. Le vaste et beau quai si nécessaire que l'on construit sur la Saône , les superbes maisons qui s'élèvent autour, en feront le plus beau quartier.

Les logements y sont rares et chers, parce que des communautés nombreuses occupent un terrain immense. La citadelle, qui pourrait contenir 6,000 hommes , emporte le lieu le plus élevé, le plus agréable et le plus sain , à cause de ses sources limpides et de son bon air. On en tire les eaux qui jaillissent en la place d'Armes.

Enfin on peut dire que Chalon réunit les agréments de la vie , la tranquillité , la propreté d'une ville de province , à la magnificence de la capitale d'un canton , et au charme d'une superbe campagne :

Où la Saône enchantée à pas lents se promène,
N'arrivant qu'à regret au Rhône qui l'entraîne.

A la vue de cette rivière qui roule si tranquillement ses ondes bien-faisantes , on admire sur ses bords rians les riches tableaux , les paysages gracieux que le miroir de ses eaux reproduit et perpétue le long de son cours. Les nombreux bateaux qui la couvrent, montent et descendent , arrêtent les yeux agréablement.

Mais une partie des avantages de cette ville se trouvent compensés par les mauvaises qualités de son air humide , pesant , sujet à des altérations dangereuses , et par celle de ses eaux qui lui font envier un bien souvent très-ordinaire dans les lieux les moins habités.

L'air est encore moins pur et souvent infecté dans quelques quartiers , parce qu'on y tue les chevaux sous les murs même ; des manufactures répandent, dans des rues étroites , de mauvaises odeurs , comme celles des chandeliers , corroyeurs , teinturiers , huiliers. J'emprunte ces réflexions d'un bon Mémoire composé par feu M. de Loisy, habile médecin, qui les fit insérer dans le *Journal des Savants*, février 1768. Il se plaignait aussi des boucheries qui infectaient pendant l'été, et de l'abus dangereux des inhumations dans les églises ; abus que la sagesse du roi a depuis peu proscrit dans tout le royaume. La ville vient d'acheter et faire fermer un vaste terrain près des Capucins, destiné à cet usage. On lit sur le portail : *Ager somni*. 1777.

Les eaux de puits sont mauvaises. La ville s'est élevée par des décom-

brements rapportés : le sol n'est formé que de terres noires et pourries qui, se trouvant mélangées de quantité de matières fécales, ne filtrent que des eaux malsaines et corrompues ; aussi reconnaît-on qu'à leur surface elles sont grasses et épaisses.

L'eau de source en trop petit volume pour les habitants, se trouve placée à l'extrémité du faubourg de St.-André ; elle est meilleure prise à la citadelle, parce que dans son trajet elle est gâtée, 1° par le lavage et le savonnage ; 2° les canaux de conduite en plomb, qui touchent à fleur de terre, l'échauffent et l'altèrent avant qu'elle parvienne à la fontaine publique.

L'eau de Saône est la meilleure, la plus saine, mais avec la précaution de la faire déposer dans des cruches ou dans une fontaine artificielle où elle filtre à travers plusieurs couches de sable.

N. Reverdy, très-bon artiste, mort en 1776, proposait de conduire à Chalon, pour 20,000 livres, les eaux limpides et saines de Givry, et d'établir un réservoir sur le tertre de Taisé ; mais on préféra tirer l'eau de la Saône près du pont par des machines compliquées qui ont coûté le triple, et qu'on a été obligé de détruire dix ans après. Les étrangers employèrent utilement les talents de cet habile homme, dédaignés dans sa patrie. Son frère est greffier de la maîtrise des eaux et forêts.

On compte en cette ville 9,000 personnes, compris les Maisons religieuses, environ 930 maisons : les baptêmes, année commune, vont à 320.

Ses armoiries sont 3 cercles d'or en champ d'azur ; avant la réunion à la Couronne, le champ était de gueules.

ILLUSTRES CHALONNAIS.

ST. ARIGE, *Arigius*, fils d'Aprocasius et de Sempronie, curé de Moroges pendant 14 ans, fit paraître une vertu si éminente, que Gontran l'élut, en 579, au concile de Chalon, évêque de Gap à la place de Saggittaire qui y fut déposé. Il assista aux conciles de Valence et de Mâcon, visita les tombeaux des Apôtres à Rome, et fut lié d'amitié avec St. Grégoire, qui lui écrivit plusieurs fois. Il mourut en 604. Les huguenots ont dispersé ses reliques. Le P. Sirmond a donné sa vie tirée du *mauscript* d'un auteur contemporain. On la trouve dans l'ill. Orband., 2 vol., p. 27.

JEAN BOUVOT, né en 1558, fameux avocat, engagé dès sa naissance dans le calvinisme, mourut à Chalon en 1636. Son recueil de divers arrêts du Parlement de Dijon, avec son commentaire sur notre Coutume, lui ont fait honneur. Cependant le P. Bouhier l'accuse d'avoir puisé en mauvaise source, et d'avoir recueilli ses arrêts avec plus de travail que

de jugement. Il fut enterré dans la cave de sa maison , aujourd'hui la justice consulaire, près l'Hôtel-de-Ville. Ayant perdu un procès qu'il croyait juste , il mit au-dessus de sa porte : *Nunquam lis*.

ST. CÉSaire , une des plus brillantes lumières de l'Eglise de France , l'oracle de son siècle , l'ame des conciles , naquit en 470 à Chalon , non en Provence , comme l'avance l'auteur de *Marseille savante* en 1728. De moine de Lerins , il fut élevé sur le siège d'Arles en 504 , et y mourut en 542.

La règle de St. Césaire est la plus ancienne que l'on sache avoir été faite pour les religieuses cloîtrées (vers 514) , à la prière de sa sœur , l'abbesse Ste. Césarie. Il serait difficile , disent les auteurs de la *France Littéraire*, t. 3, où ils donnent la vie et la liste des écrits de notre Saint , de trouver quelqu'un parmi les Pères latins de ce siècle qui ait eu un plus grand fond d'érudition ; et ils le regardent comme l'*Augustin* de l'Eglise gallicane.

SALOMON CLERGUET , avocat , maire , bon poète latin , député aux Etats de Blois en 1588 , inhumé à la cathédrale en 1632. Outre quelques pièces de vers imprimées , Philibert de la Mare avait en manuscrit un recueil de ses poésies in-4° de 35 pages ; ce qui lui fait plus d'honneur encore , c'est qu'il mérita , par sa fidélité au roi , d'être emprisonné par le duc de Mayenne en 1594.

CELSE-HUGUES DÉCOUSU , né en 1480 , d'une ancienne famille , ami de Chasseneux et son collègue d'études à Turin , habile jurisconsulte , a laissé différents ouvrages , ainsi que Claude Décousu. La maison de leurs ancêtres , morts en 1455 , était alors proche la porte du Change. J. Décousu était échevin en 1559.

HUGUES DONEAU , né en 1527 , reçut le bonnet de docteur en droit en 1551 à Bourges , où il enseignait lors du massacre de la St.-Barthélemi : comme il avait embrassé les nouvelles opinions , il eût péri sans le zèle de ses disciples qui l'accompagnèrent armés hors de la ville , d'où il se réfugia à Genève. Il professa le droit à Heidelberg , ensuite à Leyde ; à Altorf où il mourut en 1594 , et fut enseveli dans le temple. Ses écoliers lui érigèrent un beau monument , avec une épitaphe rapportée par le P. Nicéron , et par Teissier qui l'appelle *Donel* ; on y lit :

Nulli Jurisconsultorum nostri sæculi secundus ;

Ob pietatem candorem et humanitatem

Deo et hominibus carus.

Scipion Gentilis fit son oraison funèbre. Il avait une mémoire si prodigieuse , qu'il savait , dit-on , par cœur tout le corps du Droit. Son mépris pour le docte Cujas ne lui fait pas honneur : il le désignait dans

ses leçons par ces mots : *Homo nescio Cujas*. Son meilleur ouvrage est sur les testaments.

PIERRE D'HOGES, d'une ancienne famille, avocat, maître des eaux et forêts, maire en 1654, fit venir et fixa des imprimeurs en sa patrie. C'est à sa prière que le P. Perry écrivit l'Histoire de Chalon. D'Hoges était poète, orateur et très-versé dans l'histoire ecclésiastique et profane. Il fut enterré aux Cordeliers en 1669.

Le P. Bertaut, 1^{er} vol., p. 749, rapporte le compliment que ce maire fit à Louis XIV lorsqu'il vint à Chalon en 1658, et ses harangues à la reine, au cardinal Mazarin et au chancelier.

BERNARD DURAND, instruit dans les langues grecque et hébraïque, laborieux avocat, fut très-estimé de son temps. L'amour de la patrie lui fit recueillir ses privilèges en 1604 et composer un discours fort recherché sur la préséance aux Etats, dont j'ai rapporté des traits ci-devant (pag 246). Ces pièces rares ont été réimprimées dans l'illustre Orbandale. Après avoir été maire en 1616, il mourut en 1621. Ses *Instituts au Droit coutumier du Duché*, dont on fait cas, furent imprimés in-12 en 1697, par les soins de

JOSEPH DURAND, son petit-fils. Celui-ci, reçu avocat général par la résignation de Marc-Antoine Millotet en 1680, exerça cette charge avec honneur pendant 28 ans, et finit sa course à l'âge de 70 ans en 1710, sans enfants.

Il avait l'esprit vif, une éloquence naturelle, des expressions mâles qui donnaient de la force à ses discours. Ses conclusions prises en 1682, dans le procès entre l'évêque et les chanoines de Chalon, in-4° de 48 pages, sont pleines de vigueur, et marquent assez bien le caractère de l'auteur.

Son Mémoire, pour justifier que les héritages en Bourgogne sont présumés de franc-aleu, contre le partisan, lui fit beaucoup d'honneur. Il finit ainsi : *J'ai composé cet écrit pour l'amour de la patrie et soutenir la justice du roi contre sa puissance*. Il gagna son procès. Ce mémoire est rapporté dans Taisand.

JACQUES DE GERMIGNY, chalonnais, parvint, par un mérite distingué, sans naissance et sans intrigues, aux places de maître d'hôtel, d'ambassadeur de Henri III à la Porte pendant 6 ans, de chevalier de Saint-Michel. Jacques Agron, bourgeois, conserve plus de 140 lettres originales en chiffre, du roi, de ses ministres, de Catherine de Médicis, adressées à cet ambassadeur. Le P. Bertaut en a rapporté plusieurs à la fin du 1^{er} vol. de l'illustre Orbandale.

On voit par son testament combien il aimait sa patrie, ses parents et les pauvres : il lègue à la ville 4,000 écus *soleil* pour faire apprendre des métiers à des enfants, marier des filles indigentes ; fait des legs et des

pensions à son frère et à ses neveux, à condition qu'ils vivront en la religion catholique ; à Simon Collon, vigneron à Beaune, *son cousin germain*, et à ses autres parents qui prétendraient à sa succession, *chacun 5 sols, et non plus* ; aux pauvres de Germoles dont il était seigneur, de Melcey, St.-Martin, 50 écus. Chalon n'a point d'églises, dit le P. Bertaut, qui ne portent des marques de sa piété, ni de Maisons religieuses qui ne le reconnaissent pour bienfaiteur. Il ne laissa point d'enfants. Jeanne de Germigny, sa nièce, épousa Fiacre Agron, notaire.

PHILIBERT-HÉGÉMON GUIDE, né de parents nobles en 1535, fut procureur du roi au bailliage après son père. Il unit aux fonctions de son état les amusements de la poésie française et l'inclination pour la vie champêtre : aussi fit-il *les Louanges de la Vie rustique*, et *l'Abeille française*, impr. en 1583. Job Bouvot mit à la tête de ce livre 6 vers à l'honneur du poète. Dans la *paraphrase* du Cantique des Cantiques, il avait pris pour devise : *Dieu pour guide*. Heureux s'il n'avait pas démenti cette devise en renonçant à la religion de ses pères ! Il mourut à Mâcon en 1595, au retour de Genève, où il avait embrassé le calvinisme. De 17 enfants, un seul lui survécut ; ce fut DANIEL, père de PHILIPPE GUIDE, docteur en médecine, savant dans les langues latine et grecque, qui vivait en 1651. Il laissa

PHILIPPE GUIDE, aussi médecin, et de la religion P. R. comme ses aïeux. Il exerça son art à Paris avec beaucoup de réputation, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, qui l'obligea de se retirer à Londres, où il mourut en 1718, après avoir donné un ouvrage curieux et utile sur le quinquina.

LOUIS JACOB de St.-Charles, né en 1608, prit l'habit de Carme à Chalon en 1625. Après son voyage d'Italie, il publia, en 1642, à Lyon, *Bibliotheca Pontificia*, entrepris à Rome sur les avis de Gabriel Naudé. De bibliothécaire du cardinal de Retz, il devint celui d'Achille de Harlai, premier président, et mourut chez ce magistrat en 1670. Parmi les nombreux ouvrages de cet habile Carme, le plus connu et le plus intéressant pour nous, est celui des *illustres Ecrivains du Chalonnais*, in-4°, 1652, dans lequel on trouve beaucoup de recherches et peu de critique.

PIERRE DE ST.-JULIEN DE BALEURE fut chanoine de la collégiale de St.-Pierre de Mâcon, dont il avait sollicité à Rome la sécularisation en 1557, ensuite chanoine et doyen de Chalon en 1563. Il fut élu aux Etats, et mourut en 1593, âgé de plus de 70 ans. Il en a été parlé à l'article de la cathédrale, pag. 223.

JACQUES MOREAU, né en 1647, médecin, disciple et ami de Guy Patin, soutint dans l'hôpital de Chalon des thèses publiques qui excitèrent contre lui la jalousie et la haine des vieux médecins. C'était un homme d'une grande probité, dit l'abbé Papillon, qui partageait son temps entre les

exercices de sa profession, la lecture et la peinture. Il acheva sa carrière en 1729, après avoir fait imprimer plusieurs ouvrages, dont le dernier fut *l'Oraison pour obtenir son salut*, 1713.

PIERRE NATUREL, official et grand-vicaire de 5 évêques, à qui Pontus de Thyard dressa un bel éloge. (Voy. *ci-devant*, pag. 222.)

CLAUDE DE PONToux, d'une bonne famille, cultiva plus les belles-lettres et la poésie que la médecine. Après de longs voyages en Italie, il vint mourir à Chalon en 1579. Pontus de Thyard célébra sa mémoire en vers. Pontoux composa beaucoup de vers qu'il fit imprimer en 1576.

On a de lui quelques autres ouvrages en vers et en prose : les citer tous, c'est troubler sa cendre. On voit qu'il aimait tendrement sa patrie.

Mon doux pays, Chalon ma belle ville

Et penses-tu que je te veuille ôter

L'honneur qu'un jour je te dois apporter ?

Il y a peu de villes en France, ajoute en note M. Rigoley de Juvigny, dans sa nouvelle édition de la *Bibliothèque de Duverdiér*, 1772, où l'esprit de société et l'attachement pour ses compatriotes soient aussi bien établis.

CLAUDE PERRY, né en 1602, fut avocat, ensuite chanoine de Chalon, enfin jésuite : en 1628 il professa les Humanités et la rhétorique à Dijon, où il mourut en 1684.

Parmi les 29 ouvrages de cette auteur fécond, cités par l'abbé Papillon, le plus connu est l'Histoire de Chalon, in-fol., 1659. Aussi Konig ne fait mention que de celui-là. On y remarque beaucoup de crédulité, peu de goût et un assez mauvais style. Les preuves à la fin sont utiles. Ainsi l'histoire de cette ville est encore à faire. D. Clavelin, bénédictin de St.-Pierre, y travaillait en 1773, et le public jouirait du fruit de son travail, s'il était resté sur les lieux.

NICOLAS DE PONToux de Granges, neveu de Claude, aussi médecin, mort en 1620, à 46 ans, avait passé sa vie au service des pauvres, auxquels il donna un domaine considérable à St.-Déserre, et sa bibliothèque au médecin de l'hôpital, avec 10 écus par an pour l'entretenir. Il a composé un poème français, intitulé le *Gentilhomme chalonnais*, qui est resté dans l'obscurité.

JEAN PRESTET, fils d'un huissier, entra jeune au service du P. Mallebranche, qui lui apprit les mathématiques. Le disciple, sous un si grand maître, y fit en peu de temps de si grands progrès, qu'à 27 ans il donna la première édition de ses *éléments*. La meilleure est en deux vol. in-4°, 1689. Il trouva, par l'art des combinaisons, que ce vers latin,

Tot tibi sunt dotes Virgo, quot sidera cœlo,

pouvait être varié de 3,376 manières sans cesser d'être vers. Ce savant

oratorien professa les mathématiques avec distinction à Angers , et mourut à Marine près Paris , en 1690.

PHILIPPE RIBOUDEAULT , fils d'un apothicaire , devint ministre en sa patrie , qu'il quitta en 1685 , mort en Suisse en 1690. Il avait fait imprimer à Genève , 1686 , une savante dissertation latine sur l'*Urim* et *Thummim* , approuvée par J. Graverot , ministre à Lyon , et par Uchard , ministre à Mâcon. L'auteur y montre partout de l'esprit et de l'érudition. . . J'en ai vu un exemplaire au séminaire de Chalon.

JACQUES DE THÉSUT , protonotaire apostolique , prédicateur et aumônier du roi , mort en 1691 à 46 ans , est auteur de l'Oraison funèbre de J. de Maupeou , 1677 , et des remarques sur les conciles , 1690.

PONTUS DE THYARD , quoique né à Bissy en 1521 , a tellement illustré le siège de Chalon , que je crois devoir le citer ici. Il se livra dans sa jeunesse avec ardeur à la poésie , qui lui fit une réputation éclipsée depuis longtemps. Il fut le dernier poète vivant de la *Pleyade française* de Charles IX , et mérita le titre d'*Anacréon français*. M. Titon du Tillet l'a placé dans son *Parnasse* , pag. 165.

Il s'adonna ensuite à la philosophie , à la théologie et aux mathématiques. Ses écrits n'annoncent pas de grands progrès , et ne sont remplis que d'une érudition mal dirigée , quoique de son temps ils fussent fort estimés. Il composa son livre de *Rectâ nominum impositione* à l'âge de 80 ans.

Ce qui lui fait plus d'honneur est sa constante fidélité aux rois Henri III et Henri IV dans des temps orageux. Il défendit aux Etats de Blois l'autorité royale , attaquée de toute part , contre le reste du clergé , qui favorisait la ligue , avec tant de force et de dignité , qu'il en ramena plusieurs à leur devoir.

Voyant les ligueurs dominer à Chalon , et les moines acharnés à décrier sa modération et son attachement à son prince légitime , il se retira au château de Bragny , ensuite au hameau de la Barre , dans une simple maison près d'un moulin ; d'où ses ennemis prirent occasion de dire que d'évêque il était devenu meunier.

Henri IV , plein d'estime pour son mérite , l'invita , par une lettre écrite de sa main , à son abjuration en 1593. Il mourut dans sa retraite , occupé de l'étude et de son salut , en 1605 , âgé de 84 ans , et fut inhumé en l'église de Bragny. En y entrant , en 1776 , je fus fort étonné de ne voir ni épitaphe ni tombe sur le corps d'un évêque aussi distingué. Son neveu , Cyrus de Thyard , auquel il avait remis son évêché , prit le parti de la ligue , et parut oublier son bienfaiteur. Il est vrai que le modeste Pontus avait demandé d'être inhumé sans pompe , ni cérémonie , ni épitaphe. On a seulement gravé les 8 vers latins qu'il fit dans sa dernière maladie ,

sur un monument érigé dans le chœur de la cathédrale , avec ces mots : *Pontus Thyardæus , Episc. Cabill. extremum hoc voveb. scribebat.*

Il avait rassemblé une riche collection de livres qu'il laissa à son neveu Cyrus , après la mort duquel elle fut acquise par le bisaïeul du président Bouhier , qui commençait à former cette bibliothèque devenue si célèbre et si nombreuse entre les mains de son arrière petit-fils. Cependant , du temps de Galas , la moitié des livres de Pontus fut perdue. J'ai vu une histoire manuscrite de ce savant , en 183 pages , qui mériterait l'impression.

CLAUDE-ENOCH VIREY , né à Sassenay en 1566 , docteur en droit de Padoue , secrétaire du prince de Condé , deux fois maire de Chalon , y mourut en 1636 , âgé de 60 ans. Parmi plusieurs ouvrages imprimés et mss. qu'il a laissés , on doit distinguer un poème latin et français , intitulé , *Raptus innocuus* , l'enlèvement innocent , ou fuite de Henri de Condé avec sa femme , Anne de Montmorenci , dans les Pays-Bas , 1609.

On voit ce beau manuscrit in-fol. , dont ne parle pas l'abbé Papillon , au collège de Chalon , auquel Virey donna sa bibliothèque. Il ne laissa qu'un fils maître aux comptes , qui depuis se fit prêtre et fut chanoine de St.-Vincent (Voy. son éloge dans Perry , pag. 467). Sa fille épousa en 1612 Pierre Saumaise de Chazans , conseiller au Parlement , mort en 1658.

CHALON a donné naissance à quelques artistes distingués : parmi les sculpteurs , N. Boichot qui a déployé ses talents au château de Verdun (V. *cette ville , ci-après*) , statuaire et peintre du prince de Condé ; parmi les musiciens , Joseph Lacombe , un des premiers violons de France , mort à l'hôpital de Chalon en 1766. Les deux frères Touchemolin , dont Joseph est directeur de la musique du prince de la Tour-Taxis à Ratisbonne. Claude , après avoir rempli la même place chez l'électeur de Cologne , est allé joindre son frère Guillaume qui possède des plantations à St.-Domingue.

Je ne connais qu'un seul cabinet de physique , orné de curiosités naturelles , formé par M. Marlot , dijonnais , chanoine de la cathédrale.

MM. Girard de la Vesvre , chevalier de St.-Louis ; Perruchot , doyen de St.-Georges , et Perruchot de la Bussière , ont une collection d'histoire naturelle assez curieuse.

N. Buty , apothicaire et botaniste , vient d'élever un jardin de plantes exotiques , curieuses et utiles , sous le glacis de la citadelle.

Pépinière nouvelle de toute sorte d'arbres fruitiers , située près des Capucins ; en ce clos , dont la situation est la plus heureuse , se trouvent des restes d'aqueducs romains qui portaient l'eau vraisemblablement à l'ancien Chalon.

ANCIENNES FAMILLES DISTINGUÉES : les Décousu , Baillet , Burgat , de Mucie , Pontoux , Julien , Bataille , de Thésut , Virey , Bernard , Lantin , dont le premier qui s'établit à Dijon fut J.-B. Lantin de Montagni , conseiller au Parlement en 1607 (*Voy. son éloge , tom. 2 , pag. 48*) ; Perrenet ; les Malain , dont Oudot , anobli en 1433 , fonda la chapelle de St.-Michel à la cathédrale en 1449 et aux Cordeliers. Le dernier Malain , baron de Lux , lieutenant de roi en Bourgogne , fut tué en 1613 , par le chevalier de Guise , treize jours après son père. Antoine Lenoble fut exempt des aides par lettres du duc , en 1462.

Chalon à 13 lieues de Dijon , dix de Mâcon , douze de Bourg , dix d'Autun , six de Louhans , douze de Dole , vingt-deux de Lyon , quatre-vingts de Paris , non cinquante-huit , comme le dit Expilly.

Lat. 46 , 46' 50" ; long. 2 , 31' 25".

VILLES DU CHALONNAIS.

SEURRE.

Surrugium , Sorrogium , Sarugium ; anciennement *Sahure* et *Seheure* ; paroisse , vocable St. Martin , doyenné de Neublans , diocèse de Besançon ; patron , le Chapitre métropolitain de St.-Jean , qui a longtemps fait desservir cette paroisse par un chanoine-curé , et jouit encore de la meilleure partie de la dîme ; ressort de l'officialité d'Auxonne ; official métropolitain avec un promoteur.

Il y eut en 1414 un traité pour les droits curiaux entre Jean Damoires , curé , chanoine de Besançon , et les échevins , que l'on ne suit pas actuellement , mais un règlement fait par l'archevêque , enregistré au Parlement de Dijon le 24 janvier 1771.

La cure fut réunie au Chapitre métropolitain en 1464 par Pie II , mais abusivement , au rapport de Dumoulin , cons. 44 , n. 12. Depuis elle fut desservie par des vicaires amovibles et *fermiers* , jusqu'en 1664 , temps auquel finit cet abus que l'édit de 1686 a fait cesser dans tout le royaume.

Familiarité ancienne. Le traité passé en 1501 entre le curé , les familiers et les échevins , porte que les prêtres aspirants à la familiarité soient nés et baptisés à Seurre , en légitime mariage de *manants habitants*.

Les statuts donnés par Antoine de Vergy , archevêque de Besançon , veulent en outre qu'ils soient prêtres , qu'ils sachent chanter l'épître et l'évangile , qu'ils aient une science suffisante ou du moins médiocre : *scientiam mediocrem ad minus grammaticalem*. Les derniers règlements sont de 1740 , par Ant. de Gramont.